

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-neuvième séance – Mercredi 15 mai 2019, à 17 h 40

### **Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 17 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Alonso Unica, M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, M. Stéphane Guex, M<sup>mes</sup> Christina Kitsos et Sara Petraglio.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, vice-présidente, M<sup>me</sup> Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 2 mai 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 15 mai et jeudi 16 mai 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**Le président.** Monsieur le maire, vous avez la parole. (*Brouhaha.*)

**M. Sami Kanaan, maire.** Le Conseil municipal n'est pas encore tout à fait concentré...

**Le président.** Pas tout à fait!

*M. Sami Kanaan, maire.* Il va y arriver... Je sais, c'est difficile! Monsieur le président, vu les circonstances, je me permets d'abord de vous exprimer très sincèrement toutes mes condoléances pour la perte de votre mère. Il est toujours douloureux de perdre sa mère.

**Le président.** Merci.

*M. Sami Kanaan, maire.* Je passe aux affaires de la municipalité. Je devais être absent maintenant, mais je serai là en début de séance. Je devrai ensuite me rendre à une réception en lien avec la Genève internationale.

En tant que magistrat, je ne peux pas intervenir sur les urgences – seuls les auteurs des points concernés peuvent déposer une motion d'ordonnancement dans ce sens – mais je crois que l'urgence sera demandée tout à l'heure sur la résolution R-242 «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!», déposée par les socialistes et les Verts. Je tiens à dire que le Conseil administratif soutient pleinement cette résolution.

Enfin, vu que la problématique apparaît souvent à des titres divers et est parfois très inutilement controversée, le Conseil administratif prépare une révision du règlement du Conseil administratif concernant les pensions et retraites des anciens magistrats (LC 21 122) pour l'actualiser en fonction de l'évolution des normes légales et comptables. Par exemple, concernant la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), nous avons examiné les réformes faites ailleurs et les bases légales. Un avis de droit est en préparation. Puisqu'il s'agit d'une révision d'un règlement du Conseil municipal, cette réforme lui sera soumise au cours de l'automne prochain pour qu'il s'en saisisse.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce les absences des magistrats à cette session. M. Pagani sera absent demain jeudi 16 mai à 20 h 30. M. Kanaan, comme il vient de le dire, s'absentera dans quelques instants, mais il sera de retour à 20 h 30; il sera absent demain de 17 h 30 à 19 h 30. M<sup>me</sup> Alder sera absente demain dès 20 h 30. M. Barazzone sera absent ce soir dès 20 h 30, ainsi qu'aux deux séances plénières de demain.

M<sup>me</sup> Theubet veut la parole, je la lui donne.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom du bureau, nous présentons nos sincères condoléances à notre président M. Bertinat pour la disparition de sa maman, Yolande Bertinat, la nuit dernière. Nous lui exprimons toute notre amitié et sommes évidemment très heureux qu'il soit avec nous ce soir.

**Le président.** Merci, Madame la vice-présidente. Je passe aux communications suivantes du bureau. Mesdames et Messieurs, je vous informe que MM. Luc Pellaton et Nuno Goncalves, collaborateurs de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), sont présents ce soir et se tiennent disponibles pour répondre à vos éventuelles questions portant sur le système informatique.

J'ai aussi une naissance à vous annoncer! Nous félicitons notre collègue Christina Kitsos, conseillère municipale, et son mari pour la naissance de leur premier enfant, une petite fille née le 6 mai dernier. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M<sup>me</sup> Renate Cornu, avec effet au mercredi 15 mai 2019 à 19 h 30. Je prie M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, secrétaire du bureau, de lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 15 avril 2019

Monsieur le président,  
Cher Eric,

Par la présente, je suis au regret de devoir vous remettre ma démission au 15 mai prochain, après seulement une année de présence dans cette enceinte au service de notre commune.

Les activités que je suis appelée à déployer sous la nouvelle direction du Grand Théâtre supposent une souplesse et une disponibilité difficilement compatibles avec une fonction régulière, notamment en fin de journée ou le soir, telle que le rythme et la quantité de nos travaux l'imposent.

Par ailleurs, et c'est une réflexion qui a déjà accompagné une précédente démission en 2005, il me semble que cette fonction pourrait présenter des risques de conflits d'intérêts. Le Grand Théâtre est l'institution qui concentre en politique à la fois une adhésion bienveillante et une fierté, mais également une méfiance et le soupçon de n'exister que pour une élite. J'espère que la future direction, au côté de laquelle je m'investis, saura démentir cette impression par une ouverture en faveur de tous les publics. Vous pourrez en juger prochainement lors de la présentation de la saison 2019-2020.

Dans le climat actuel de remise en question traversant tous les domaines, un possible doute, même raisonnable, sur l'impartialité pourrait porter préjudice au Grand Théâtre. Je ne souhaite en aucun cas en porter une quelconque responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, cher Eric, à l'expression de mon sincère regret de vous quitter, ainsi que toutes et tous, qui contribuent semaine après semaine au bien commun de la Ville de Genève.

*Renate Cornu*

*(Applaudissements.)*

**Le président.** Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant de M<sup>me</sup> Cornu, M. John Rossi, aura lieu aujourd'hui à 20 h 30.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG).** Pour ma part, j'ai été très surprise de la démission de M<sup>me</sup> Renate Cornu, dont j'avais apprécié le retour dans notre enceinte après quelques années d'absence. M<sup>me</sup> Cornu était vraiment dans le coup pour tout ce qui concerne les arts et la culture, c'est dommage qu'elle reparte si tôt après être revenue. Je lui souhaite bonne chance dans ses activités et j'espère qu'elle siègera peut-être à nouveau au Conseil municipal, quand elle ne travaillera plus au Grand Théâtre.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale, pour vos bons mots.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Au nom des Verts, je remercie M<sup>me</sup> Cornu dont nous avons également apprécié la connaissance historique du Conseil municipal. Nous lui souhaitons bonne suite dans le nouveau tournant de sa carrière au Grand Théâtre.

**M. Olivier Gurtner (S).** Bien qu'encore jeune, cela fait très longtemps que je connais Renate. J'ai toujours eu du plaisir à la fréquenter au travail, il y a plusieurs années déjà, et encore aujourd'hui au Conseil municipal. Renate Cornu, c'est d'abord une écoute et un regard sur les arts, la musique, l'art contemporain... sur énormément de domaines! En effet, elle est une personne curieuse. Je lui souhaite de conserver cette curiosité et ce plaisir pour la culture. Bon vent, Renate, mais aussi à très bientôt!

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Nous pouvons reconnaître l'intégrité de M<sup>me</sup> Cornu qui, dans ses tâches au Grand Théâtre, craignait de se trouver en porte-à-faux par rapport au Conseil municipal où elle aurait nécessairement dû voter certaines décisions concernant cette institution. Nous regretterons sa grande connaissance dans le domaine culturel et espérons qu'elle continuera à nous faire signe de temps en temps...

**M. Amar Madani (MCG).** Je tiens moi aussi à adresser quelques mots à M<sup>me</sup> Renate Cornu. Ayant siégé avec elle au sein du conseil de fondation du Théâtre Saint-Gervais, je peux saluer le formidable travail qu'elle y a effectué durant son

mandat. Ses compétences et sa sagesse ont permis de résoudre la crise dans laquelle se trouvait alors cette institution. J'ai également beaucoup apprécié de siéger avec elle ici au Conseil municipal, même si ce fut seulement pour une année. Elle va malheureusement laisser sa place dans cette enceinte, mais elle a d'autres défis à relever et je suis sûr qu'elle en a les compétences. Alors, au revoir, Madame Cornu!

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien prend acte avec regret de la démission de M<sup>me</sup> Renate Cornu, collègue que nous apprécions beaucoup. Son passage dans ce cénacle a été trop court, nous le regrettons et nous lui souhaitons plein succès pour la suite de ses mandats.

*(Un don d'honneur est remis à M<sup>me</sup> Renate Cornu par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente. Applaudissements nourris.)*

**Le président.** Nous poursuivons notre séance, toujours avec les communications du bureau du Conseil municipal; je passe à l'annonce d'un événement. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le match de beach-volley organisé dans le cadre du Coop Beach Tour, durant lequel le Conseil municipal et le Grand Conseil se défieront, se déroulera au Port Noir le dimanche 19 mai 2019 à 14 h. Un courrier électronique vous invitant à y participer vous est parvenu le 7 mai dernier.

Je passe à la correspondance. Le rapport annuel 2018 de la Fondation Clair Bois vous a été envoyé par messagerie électronique le 26 avril 2019.

Le courrier du 1<sup>er</sup> mai 2019 du Collectif des retraité-e-s involontaires au chômage (CRIC) concernant le projet de délibération PRD-153 intitulé «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées» vous a été transmis par courriel aujourd'hui même. Je passe à la suite des communications du bureau. Monsieur Gauthier, vous voulez la parole?

**M. Pierre Gauthier** (HP). Monsieur le président, pourriez-vous donner lecture publique de ce courrier du CRIC, s'il vous plaît?

**Le président.** Le bureau a décidé de ne pas le lire et je m'en tiendrai à sa décision.

*M. Pierre Gauthier.* Mais si un conseiller municipal le demande, je crois que vous êtes tenu de le faire.

**Le président.** Bien. Je prie donc M. Amar Madani, secrétaire du bureau, de donner lecture de ce courrier, à la demande d'un seul conseiller municipal...

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 1<sup>er</sup> mai 2019

*Concerne:* Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées – projet de délibération PRD-153

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

Nous nous permettons de revenir sur nos précédents courriers lus aux séances plénières du 5 juin 2018 et du 15 janvier 2019.

C'est en septembre 2017 que le projet de délibération PRD-153 «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées» a été renvoyé à la commission des finances pour traitement.

Malgré l'importance du travail de la commission des finances, presque deux ans d'étude, de réflexion, d'investigation et de procédure nous paraît quelque peu méprisant et dédaigneux envers les dizaines de personnes employées par la Ville de Genève qui ont été contraintes de quitter leur emploi à 62 ans et qui attendent une issue positive à leur désarroi.

Nous demandons formellement au rapporteur ou à la rapporteuse de faire tout simplement son travail (pour lequel il-elle s'est porté-e volontaire, le travail doit normalement être rendu dans les deux mois) et de remettre son rapport avec diligence.

Nous ne vous apprendrons pas que ce n'est pas en faisant de la résistance passive que vous annihilerez cette proposition et que vous empêcherez le débat.

Merci d'avance pour celles et ceux qui – faute de pouvoir réintégrer le monde du travail – espèrent encore assurer leur pleine rente de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

En vous remerciant de nous avoir lus, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le Collectif:  
*Matteo Campagnolo*  
*Marc Dalphin*

**Le président.** Voilà qui est fait. Je reviens aux communications du bureau. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le traitement du rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale IN-6 intitulée «Genève zéro pub, Libérons nos rues de la publicité commerciale!», qui figure au début de notre ordre du jour, est reporté. Nous le traiterons certainement – je l'espère, vu les délais – au mois de juin prochain.

Il faut aussi que je vous parle du projet de délibération PRD-215 intitulé «Pour un point de situation trimestriel relatif à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement». Nous l'avons adopté à la séance plénière du 17 avril dernier, or il se trouve qu'il y a un vice de forme dans la décision que nous avons prise: nous ne pouvons pas envoyer un projet de délibération au Conseil administratif; cet objet ira donc directement au Service des affaires communales. Cependant, nous retraiterons ce point à l'ordre du jour de manière formelle, afin d'être en accord avec notre propre règlement.

Les points suivants de l'ordre du jour seront liés: les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sur les menus des restaurants scolaires; les deux rapports D-39 A portant respectivement sur le 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 et le 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027; les rapports M-1119 A et P-328 A sur la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires; le rapport D-32.5 A et le projet de délibération PRD-205 sur le budget de fonctionnement 2018 de la Fondetec, ainsi que le rapport D-32.1 A et le projet de délibération PRD-206 sur le budget de fonctionnement 2016 de la Fondetec; les motions M-1419 et M-1422 concernant des projets pour la zone industrielle des Charmilles; les motions M-1426 et M-1427 sur des installations sportives au parc Alfred-Bertrand; et, enfin, la motion M-1432 et le projet de délibération PRD-223 sur les WC publics notamment dans les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Je me permets d'évoquer le tournoi annuel de football et de pétanque des élus, qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 dès 13 h au stade municipal de Vernier. Il y a eu un petit bug et tout le monde n'a pas reçu la convocation; j'en suis vraiment désolé. Nous l'avons reçue il y a trois semaines, mais elle vous parviendra demain par courriel, Mesdames et Messieurs.



#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Depuis qu'il n'y a plus de commission des naturalisations, nous ne connaissons pas la situation: comment ça se passe? Qui se charge des naturalisations? Les magistrats vont-ils rencontrer les candidats? Combien y a-t-il de dossiers examinés et combien d'acceptés? Voilà ma question. Elle s'adresse en principe à M. Barazzone, mais je pense que d'autres membres du Conseil administratif peuvent y répondre.

**Le président.** M. Barazzone vous répondra lui-même ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (PDC). Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne la machinerie du Grand Théâtre. J'aurais souhaité savoir si le département de la culture et du sport avait été associé à l'élaboration du crédit de rénovation déposé en 2014 et, si oui, pour quelle raison il ne s'est pas manifesté à cette occasion sur la question de la machinerie.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'aimerais que les choses soient claires! Quand nous avons analysé les travaux à faire au Grand Théâtre, un état de situation a été fait et, à ce moment-là, il n'y avait pas lieu d'entreprendre quoi que ce soit. Nous avons reçu un rapport – je le tiens à votre disposition, Mesdames et Messieurs – qui établit clairement que nous n'avions pas besoin de revoir l'ensemble de la machinerie, c'est-à-dire les cintres et les dessous de scène.

Il s'est avéré que toute une série d'incidents se sont produits par la suite. Cependant, lorsque le *Ring* de Wagner a été joué, l'entreprise mandatée – la seule à pouvoir garantir le fonctionnement de la machinerie – nous a donné toutes les garanties pour que ce fonctionnement soit pérenne. Cela étant, la machinerie du Grand Théâtre, notamment au niveau informatique, nécessite une rénovation tous les dix ou quinze ans. Nous avons mandaté une seconde entreprise pour faire un bilan exhaustif et ne pas être dépendants de l'entreprise mandataire; je vous tiendrai au courant des résultats de cette évaluation.

Je répète: avant les travaux, nous avons reçu un rapport stipulant qu'il n'y avait pas lieu de faire de grosses interventions sur la machinerie. Après les travaux, nous avons obtenu de l'entreprise chargée de la maintenance, qui connaît extrêmement bien cette infrastructure, la garantie que cela pouvait fonctionner. Si la seconde entreprise confirme que des travaux d'importance sont nécessaires, nous devons les faire.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Tout d'abord, Monsieur le président, au nom de mon groupe et de moi-même personnellement, je tiens à vous exprimer toutes nos condoléances.

Ma question s'adresse à M. Pagani. C'est une question urgente hygiénico-démocratique! Nous avons récemment été alertés par la presse quant à l'absence de sanitaires dans les futures gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Nous savons aujourd'hui que la presse n'est pas toujours un lanceur d'alerte crédible... La question est donc de savoir, Monsieur Pagani, si tout citoyen ou toute citoyenne pressé-e par un besoin urgent et désirant monter sur le trône en ville de Genève trouvera l'installation adéquate dans les futures gares du CEVA, et si les installations liées à la satisfaction de ces besoins urgents figurent au cahier des charges des architectes dudit CEVA.

S'il vous plaît, ne nous répondez pas que c'est l'affaire du Canton! Vous nous avez convaincus à répétitions reprises du fait que les besoins pressants de la Ville ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux du Canton...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, tout d'abord, j'apprécie votre petite remarque préliminaire concernant les positions de la presse ces derniers temps, lesquelles ne sont pas forcément rigoureuses ni argumentées sérieusement.

Je fais partie d'un groupe de pilotage qui ne gère pas le CEVA, puisque cette liaison ferroviaire dépend des Chemins de fer fédéraux (CFF) et du Canton. Les gares du Léman Express en tant que telles et tout ce qu'il y a dedans ne relèvent donc pas de la responsabilité de la Ville de Genève. Pourtant, cette dernière a obtenu un petit strapontin, si j'ose dire, dans la mesure où elle a deux gares à aménager en surface: celle des Eaux-Vives et celle de Champel, avec l'émergence du tunnel qui mènera à l'Hôpital cantonal – un très beau tunnel que j'espère aussi très efficace!

Dans ce cadre, j'ai appris les informations suivantes. D'abord, toutes les gares ne seront pas exemptes de toilettes publiques, puisque celle de Champel – dont j'ai la charge au niveau de l'aménagement en surface – en aura. Ensuite, pour la gare des Eaux-Vives, dont la Ville doit effectuer les aménagements extérieurs, nous essaierons de trouver des solutions. M. Serge Dal Busco, pilote dans ce dossier, s'est engagé à en trouver.

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). M<sup>me</sup> Kraft-Babel vient de poser la question qui me tenait à cœur et M. Pagani y a répondu. Je suis étonné d'apprendre que des solutions doivent encore être trouvées pour la gare des Eaux-Vives; il me

semblait que c'était déjà fait dans le cadre de la galerie commerciale. C'est une remarque, pas une question...

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Nous le savons, plusieurs policiers et agents de la police municipale (APM) sont impliqués dans une situation un peu délicate concernant les prostituées des Pâquis. Ma question s'adresse au conseiller administratif Barazzone. J'aimerais savoir combien d'APM sont mis en cause et si des dispositions ont été prises à leur rencontre.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)*

**La présidente.** M. Barazzone n'est pas là. Il vous répondra ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la piste cyclable en contresens à la rue du Vicaire-Savoyard et à l'avenue du Devin-du-Village. Des habitants du quartier aimeraient savoir pourquoi elle a été supprimée.

**La présidente.** M. Pagani va se renseigner. Il vous répondra tout à l'heure, Madame la conseillère municipale.

**M. Didier Lyon** (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif. La 5G est actuellement en préparation au niveau suisse et entre en compétition avec les autres réseaux de communication. Or la 5G n'a pas été attribuée à Naxoo SA. Quels sont les dommages éventuels pour les développements futurs de Naxoo, si cette entreprise n'a pas la 5G?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** En fait, cette question ne s'adresse pas vraiment au Conseil administratif, propriétaire d'une société anonyme. Elle devrait s'adresser au président de la société anonyme en question, pour être tout à fait conforme. La réponse serait vraisemblablement qu'il n'y aura aucun dommage relatif à la 5G s'agissant de l'entreprise Naxoo SA.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Ma question s'adresse au maire, qui préside le Conseil administratif. Elle concerne l'attraction-phare des défunt(e)s Fêtes de Genève, à savoir la grande roue. J'ai appris de source sûre que le forain qui exploitait ce manège l'année passée ne serait pas présent cette année. Sachant que le Conseil administratif a le dernier mot quant aux infrastructures qui empiètent sur le domaine public, j'aimerais connaître ses prévisions: quels sont ses plans pour procéder au remplacement de cette ancienne grande roue par une nouvelle? A-t-il prévu d'accepter une nouvelle grande roue de dimensions un peu plus importantes que la précédente et qui corresponde finalement mieux à l'image de Genève?

**La présidente.** M. Barazzone est en grande discussion... Peut-il répondre sur la grande roue à Genève?

*Une voix.* Guillaume!

**La présidente.** Monsieur Barazzone, on vous a posé une question! Grosso modo, il s'agit de la grande roue... Y a-t-il un projet pour en remettre une quelque part? C'est bien cela en résumé, n'est-ce pas, Monsieur Zogg? Ou je me trompe?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** La grande roue sera installée comme l'année dernière, au même endroit que l'année dernière; c'est Genève Tourisme qui la gèrera, comme l'année dernière. Les fonds engrangés par l'occupation de l'espace public de cette grande roue devront être affectés au feu d'artifice, puisque la Ville tenait à cette affectation des recettes. En quelque sorte, c'est la contribution – indirecte – de la municipalité au feu d'artifice qui aura lieu cet été dans la rade.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz** (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. On se réjouit beaucoup de l'ouverture de la plage des Eaux-Vives. Des foules nombreuses y seront. Nous aimerions savoir si d'autres douches que celles qui se trouvent actuellement à Baby-Plage au-dessus des toilettes seront installées, par exemple une douche chauffée à l'énergie solaire. Qu'est-ce qui a été prévu?

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. C'est M. Barazzone qui devrait pouvoir vous répondre... (*Silence.*) Il s'agit donc de la nouvelle plage des Eaux-Vives, qui va bientôt être ouverte. Quels seront ses équipements sanitaires, Monsieur le magistrat?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je poserai la question au Canton, puisque, comme vous le savez, c'est lui qui est propriétaire de la plage des Eaux-Vives et qui l'aménagera – et non pas la Ville, qui n'en est pas propriétaire. Je vous donnerai ces informations quand je les aurai, Madame la conseillère municipale. Nous gérons la sécurité des lieux pendant les deux ans où la plage sera ouverte uniquement l'été avant qu'elle ne soit complètement terminée, c'est-à-dire avant que les aménagements extérieurs ne soient réalisés par le Canton. Je le répète, c'est lui qui reste propriétaire des lieux et qui a donc la charge d'aménager cette plage qu'il a lui-même construite, suite à un vote du Grand Conseil.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, en tant que responsable des ressources humaines de la Ville. Il semble que les négociations sur la collocation des postes de travail au sein de l'administration communale aient repris et que l'on soit à bout touchant d'ici à l'automne prochain. Si j'ai bien compris, tout le monde s'en réjouira. Néanmoins, la question de la pénibilité des emplois n'est apparemment pas encore réglée. On m'a rapporté que les primes de pénibilité n'étaient plus versées. Or, ce sont les plus bas salaires qui sont touchés par cette suppression! Pour certains, il s'agit d'un manque à gagner de plusieurs centaines de francs par mois. Ma question est donc toute simple: est-il exact que ces primes aient été supprimées? Et quelles mesures la Ville a-t-elle prévues pour compenser ce manque, qui touche principalement les employés de la Ville aux plus bas salaires?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je dirai d'abord quelques mots sur la collocation des postes de travail, puisque M. Gauthier l'évoquait au début de sa question. On est en train de terminer les séances d'information des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville. Une directive sur la collocation a été présentée au Conseil administratif, qui l'a validée. Le projet a été discuté avec les partenaires sociaux et ils l'ont validé aussi, quand bien même il ne s'agissait pas d'une négociation mais d'une consultation effectuée par le Conseil administratif. Depuis la fin du mois d'avril, je rencontre l'entier du personnel municipal département par département – on aura fini tout prochainement – pour l'informer, afin qu'il puisse poser ses questions et que j'y réponde. Le personnel saura ainsi ce qui se passera dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019, date à laquelle débutera le processus.

C'est un énorme dossier qui est en passe d'être bouclé: il aura fallu huit ans de travail! Je pense aussi à son importance en termes de rationalisation, de transparence et d'équité dans la fonction publique municipale. On aime bien parler des trains qui arrivent en retard, mais on ne parle jamais des réussites. Eh bien, en voilà une très belle: avoir réussi à mener à bien ce chantier! Je remercie vraiment les équipes qui, durant huit ans, ont permis à ce projet de décanter, de prendre sa

place et d'entrer en application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Je le répète, c'est une belle réussite! Je remercie M. Gauthier d'avoir posé sa question, car il est vrai qu'on félicite peu le Conseil administratif et ses équipes, ces derniers temps, dans cette enceinte... Eh bien, sur ce point, on peut le faire! Cela se passe bien, avec le plein accord des commissions du personnel et des deux syndicats concernés, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat des services publics (SSP/VPOD).

La deuxième partie de la question de M. Gauthier avait trait à la pénibilité de certaines fonctions et aux indemnités versées à ce titre. A ma connaissance, celles-ci ne sont pas retirées. En tout cas, il n'y a jamais eu aucune décision du Conseil administratif dans ce sens, ni aucune injonction de ma part donnée à la Direction des ressources humaines ou aux services pour supprimer ces indemnités. On devra toutefois renégocier et boucler le chantier des indemnités; on n'y arrivera pas d'ici à la fin de la législature, mais on l'aura quand même bien avancé.

Je me renseignerai pour répondre à M. Gauthier. S'il a des exemples précis à me fournir, il serait bon qu'il vienne m'en parler en aparté, afin que je puisse vérifier s'il s'agit d'informations justes ou pas. Je répète très sincèrement qu'à ce jour – et à ma connaissance – on n'a jamais donné l'injonction de supprimer les primes de pénibilité. Pour moi, la crainte de M. Gauthier est donc infondée. Mais évidemment, s'il connaît des cas d'espèce qui peuvent paraître pertinents, il faut qu'il me les communique.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Ma question s'adresse au maire de Genève, M. Sami Kanaan. Elle porte sur la fondation municipale de la Ville de Genève et de la Confédération appelée Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Sans vouloir jeter l'opprobre sur le but avoué de cette fondation et les moyens d'y parvenir, je signale que deux organisations non gouvernementales (ONG) suisses importantes les dénoncent. Or, selon mes informations, le Grand Conseil aurait adopté le projet de loi PL 12493 ouvrant un crédit d'investissement de 25 000 francs pour la constitution d'un capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

Ma question est la suivante: pourquoi la proposition PR-1351 du Conseil administratif – qui figure à l'ordre du jour et dont nous aurons le temps de parler tout à l'heure – prévoit-elle de subventionner Geneva Science and Diplomacy Anticipator par un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs? Comment justifier cet investissement de 300 000 francs sur trois ans? L'exécutif compte-t-il, à l'issue de la discussion de ce soir sur la proposition PR-1351, demander à cette fondation des garanties notamment quant à l'indépendance des personnalités à sa tête et aux moyens prévus pour atteindre son but?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je propose qu'on mène ce débat lorsque vous entrez en matière sur la proposition PR-1351, Monsieur Azzabi. Ce point figure parmi les premiers de l'ordre du jour, c'est même le premier de la rubrique des propositions du Conseil administratif.

La différence entre le crédit que nous demandons et l'objet sur lequel a voté le parlement cantonal hier est la suivante: le Canton est fondateur de Geneva Science and Diplomacy Anticipator avec la Confédération et les 25 000 francs votés par le Grand Conseil correspondent au capital de création de cette fondation. La Ville, elle, ne fait pas partie de ses instances fondatrices – pour Genève, c'est le Canton qui assume cette fonction. Voilà pour le vote d'hier au Grand Conseil. A partir d'aujourd'hui, la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator peut donc commencer à exister, c'est-à-dire ouvrir un compte, louer des locaux et engager du personnel. En effet, elle a maintenant une personnalité juridique avec ses deux instances fondatrices que sont la Confédération et la République et canton de Genève.

Les 100 000 francs que nous demandons dans la proposition PR-1351 sont une participation symbolique que la Confédération a demandée à la Ville, mais aussi au Canton; il y aura donc aussi un financement de cette fondation par le Canton. Je qualifie ce montant de symbolique car, comme l'a dit M. Azzabi, il s'élève à 100 000 francs. On y reviendra plus loin pour le défendre, lorsque nous traiterons la proposition PR-1351 selon l'ordre du jour.

**M. Jean-Pascal Cattin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Plusieurs informations concordantes et informelles issues du personnel de la Poste lui-même font état du fait que le déménagement de la poste des Charmilles ne serait pas à l'ordre du jour au sein de la direction de cette régie. J'ai des références, au cas où vous souhaiteriez les connaître, Monsieur le magistrat. Dès lors, pourriez-vous nous confirmer votre détermination quant à ce déménagement? Quels seraient vos moyens de coercition en cas de refus exprimé par la Poste de procéder à ce déménagement, lors de votre réunion du 24 mai prochain?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** D'abord, je signale que je répondrai demain à la question posée tout à l'heure par M<sup>me</sup> Corpataux sur les raisons de la disparition de la piste cyclable à l'avenue du Devin-du-Village. Je n'en ai aucune idée mais, si elle pouvait m'envoyer des photos, ce serait assez intéressant – même si la piste cyclable n'est plus là, cela nous permettrait de savoir exactement où se situe le problème.

A présent, j'aimerais compléter l'information que j'ai donnée tout à l'heure en réponse à la question de M<sup>me</sup> Kraft-Babel sur les toilettes publiques à la future

gare des Eaux-Vives. On vient de me le confirmer: il y aura des toilettes publiques dans cette gare au niveau de la galerie marchande. En résumé, la gare CEVA de Champel et celle des Eaux-Vives seront donc pourvues de toilettes publiques.

Quant à l'affaire de la poste des Charmilles, cette problématique me désole! J'ai répondu de manière très précise au journaliste de la *Tribune de Genève* qui m'a interpellé à ce sujet en lui disant la chose suivante – que j'avais d'ailleurs déjà dite dans cette enceinte, Mesdames et Messieurs: il ne nous appartient pas de faire en sorte que cet office postal déménage, car nous n'avons pas de contrat de bail pour lui à Planète Charmilles. La Poste peut y déménager son office, comme n'importe quel locataire qui décide de louer des locaux dans ce centre commercial – il paraît qu'ils sont accueillants, j'ai lu le journal comme vous – mais cette décision n'appartient pas à la Ville.

En revanche, le Canton a constaté que le projet immobilier de la Poste pour une reconstruction en lieu et place de l'office postal actuel posait des problèmes notamment quant au respect de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). En effet, cela nous empêcherait d'étendre l'école des Charmilles, dont le besoin d'augmentation de places est avéré. Par conséquent, le Canton n'a pas autorisé le projet de reconstruction de la Poste à cet emplacement. Si c'est pour que la Poste prenne en otage ce projet d'extension en disant: «On ne déménagera pas tant que le Canton n'aura pas autorisé notre projet de reconstruction» – ce qui empêcherait l'extension de la cour de l'école en question – ce n'est pas la peine d'insister, puisque c'est le Conseil d'Etat qui a entre ses mains les autorisations de construire. Tant que la LCI et les droits de la Ville d'étendre la superficie de l'école des Charmilles ne seront pas respectés – c'est d'ailleurs en raison du risque de cette impossibilité que le Canton s'inquiète – le problème ne sera pas résolu.

Voilà dans quelle situation un peu bizarre nous sommes... Je le répète, nous n'avons pas à donner l'autorisation à la Poste de déplacer son office à Planète Charmilles ni à avertir qui que ce soit de cette problématique. La Poste est libre de déménager dès demain là où elle veut!

**M. Michel Nargi (PLR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, le 26 mars dernier, je vous ai posé une question concernant l'échafaudage de la façade de la mairie des Eaux-Vives et les dix-huit mois de dépassement d'utilisation dudit échafaudage. Qui allait régler tout cela? Vous m'avez dit gentiment: «Je vous répondrai ultérieurement.» Ma question est donc la suivante: Monsieur Pagani, combien de temps faudra-t-il à vos services pour avoir une réponse à ce sujet? De plus, vous avez informé les locataires que les travaux reprendraient au début du mois d'avril. Or, à ce jour, il n'y a toujours pas d'ouvriers sur cet échafaudage! Alors, quand terminerez-vous ces travaux?



**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je vous prie de m'excuser, Monsieur Nargi, mais j'avais sur mon bureau la réponse à votre première question dès le lendemain du jour où vous l'avez posée. Je me fais fort de revenir ce soir – je l'espère – avec cette réponse, qui était à mon avis tout à fait pertinente.

**La présidente.** Un peu de patience, donc, Monsieur Nargi...

**M. Jean Zahno (UDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno ou à M. Rémy Pagani. Elle concerne la vente et la location d'appartements en ville de Genève. Un article paru ce week-end dans le journal *Le Matin* parle d'un achat à Vernier dont la surface proposée ne correspondait pas à la surface habitable réglée par la loi Carrez en France. Qu'en est-il des exigences en termes de mètres carrés proposés lors des ventes en propriété par étages (PPE) en ville de Genève, ainsi que pour les locations à la Gérance immobilière municipale (GIM)? Est-ce un cas isolé? Ou y a-t-il des risques de contestation au niveau du calcul des mètres carrés?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** La GIM ne s'occupe pas du tout de ça! Ce n'est pas une compétence municipale! Cette question n'a donc pas de sens dans cette enceinte. Je suis désolée mais, moi, je n'arrive absolument pas à y répondre!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'interviens pour compléter la réponse de M<sup>me</sup> Salerno. En effet, la Ville n'a pas à se prononcer sur les mètres carrés des logements vendus en PPE, puisque nous n'en créons pas. Cela étant, des normes sont prévues dans la loi cantonale sur les constructions et les installations diverses (LCI) pour fixer auprès des promoteurs le nombre de mètres carrés et de pièces par appartement. On a d'ailleurs un régime spécial à Genève, la cuisine étant considérée chez nous comme une pièce, ce qui n'est pas le cas ailleurs en Suisse. Je vous renvoie donc à la LCI, Monsieur Zahno.

Je crois qu'elle prévoit 25 m<sup>2</sup> par pièce pour les constructions, mais en tenant compte des couloirs et de l'extérieur des murs – enfin, de l'intérieur de l'extérieur des murs dans les appartements... C'est des calculs byzantins vraiment très compliqués... Mais telle est la seule réponse à vous donner.

Toutefois, s'il y avait des abus en la matière, nous en serions immédiatement informés. J'ai bien compris le sens de votre question: les gens achètent en PPE, puis ils contrôlent le nombre de mètres carrés qu'ils ont achetés et,

comme la PPE en zone ordinaire en ville de Genève se vend à des prix astronomiques – parfois plus de 10 000 francs le m<sup>2</sup> –, perdre 1 m<sup>2</sup> c’est se faire voler 10 000 francs. Voilà!

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Elle concerne le café-restaurant du Reculet, situé à l’angle de la rue du Fort-Barreau et de la rue de Montbrillant. Cet établissement d’exploitation locale loué par la GIM est fermé depuis plusieurs mois. Je crois qu’il n’a même jamais été ouvert! Or, c’est un café de quartier. Ma question est donc la suivante: est-il exact qu’il s’agit d’un local de la GIM, et celle-ci peut-elle intervenir pour que l’établissement en question soit ouvert?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Avec certaines questions, parfois, c’est la déprime totale! (*Rires.*) Le café-restaurant du Reculet appartient-il à la Ville de Genève? La réponse est oui. Je ne connais pas la situation du gérant. En tout cas, il a signé un contrat de bail à loyer qui engage les deux parties, mais qui ne l’oblige pas à maintenir ce café ouvert. Par conséquent, tant qu’il paie son loyer, il peut le garder fermé aussi longtemps qu’il le souhaite sans que le propriétaire n’ait rien à y redire. La Ville ne peut donc pas aller en justice pour obliger ce locataire à occuper et à faire vivre l’établissement public en question.

S’agissant du Reculet, il y a peut-être un autre aspect de la problématique que j’ignore – visiblement, M. Gomez l’ignore également – et qui fait que le gérant est dans l’incapacité d’ouvrir ce café. Je ne peux pas me prononcer là-dessus. Ce qui est sûr, juridiquement parlant, c’est qu’on peut tout à fait louer un bien immobilier et le laisser clos, si on en a la volonté. En principe, cela n’a pas de sens puisque, quand on décide de devenir gérant d’un établissement public, c’est parce qu’on veut y développer une activité lucrative.

En conclusion, je ne me prononcerai pas sur le cas du café-restaurant du Reculet, lequel appartient effectivement à la Ville, mais sans que nous ayons un outil juridique contraignant pour obliger le gérant à l’ouvrir. Cela, avec la cautèle de notre ignorance de sa situation. Il rencontre peut-être des problèmes spécifiques qui le mettent dans l’impossibilité d’exploiter cet établissement.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). Ma question s’adresse à l’ensemble du Conseil administratif. Il y a un peu plus d’un mois, une enseignante a été licenciée par le Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) au

motif de son émotivité – alors qu’elle venait de subir un harcèlement violent – et de ses activités militantes et artistiques dans le domaine LGBTQI (lesbien, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexe), activités jugées non compatibles avec son travail.

En tant qu’employeur, le Conseil administratif peut-il confirmer qu’il ne procède pas ainsi et qu’il protège ses employés subissant des discriminations en acceptant qu’ils aient le droit de s’exprimer autrement en dehors du travail – y compris via des activités qui ne plaisent pas nécessairement à la majorité, liées notamment à leur orientation sexuelle? Le Conseil administratif respecterait ainsi l’article 15, alinéa 2 de la Constitution cantonale, que je cite: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d’une déficience.»

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je ne m’exprimerai bien évidemment pas sur les critères qui ont prévalu au DIP dans cette affaire. Je ne la connais pas autrement que par les journaux, ce qui ne me permet pas de porter un jugement pertinent.

Pour ce qui est de la Ville de Genève, je peux assurer à M<sup>me</sup> Annick Ecuyer qu’en vertu de notre statut du personnel et de nos règlements d’application, la volonté du Conseil administratif est que jamais une situation de discrimination ne s’abatte sur l’un de nos collaborateurs ou l’une de nos collaboratrices et ne l’amène à devoir quitter sa fonction à cause d’attitudes discriminatoires ou de propos outranciers, indignes et attentatoires à l’intégrité de la personne. Mais on ne peut pas imaginer une totale impossibilité que les choses se passent de manière blessante en Ville de Genève aussi. Si tel devait être le cas, je vous assure, Madame la conseillère municipale, que le Conseil administratif – et non pas uniquement moi, M<sup>me</sup> Salerno – aurait à cœur de corriger la situation en faisant en sorte que l’atteinte à l’intégrité de la personne cesse immédiatement et que l’auteur des violences reçoive une sanction administrative à la hauteur de la douleur qu’il a infligée à son ou sa collègue de travail.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Ma question s’adresse à nouveau à M. Barazzone, car je l’ai déjà interpellé à ce sujet. Elle concerne la commande des voitures que la police municipale devrait recevoir. Jusqu’à quand sera-t-elle contrainte de se promener avec des voitures banalisées du Service logistique et manifestations (LOM), alors qu’elle manque sérieusement de véhicules spécifiques? Je sais qu’ils ont été commandés, mais en avez-vous des nouvelles, Monsieur le magistrat? Jusqu’à quand la police municipale devra-t-elle attendre leur livraison?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Elle m'a par ailleurs été posée par la commission du personnel, dont je vois qu'elle a un digne représentant externe à l'administration par votre truchement... A ce jour, je n'ai pas la réponse. Je me renseignerai et je vous répondrai ultérieurement – à la prochaine session du Conseil municipal, je pense. Ce que je peux vous dire, c'est que ces voitures ne sont pas encore arrivées.

Je saisis l'occasion de répondre à une autre question qui m'a été posée tout à l'heure – ou plutôt de ne pas y répondre, mais au moins d'indiquer les raisons pour lesquelles je ne peux pas le faire. M<sup>me</sup> Khamis Vannini m'a interrogé sur l'affaire relayée par la presse des agents de la police municipale (APM) impliqués dans d'éventuels cas de corruption. A ce stade, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires ou de répondre à des questions à ce sujet car l'enquête ouverte par le pouvoir judiciaire implique le secret de l'instruction.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Moi, je reviendrai sur une problématique que j'ai déjà évoquée ici: l'impression du magazine *Vivre à Genève* à l'imprimerie Saint-Paul à Fribourg. On nous dit: «Oui, mais vous comprenez, c'était un marché public.» D'abord, je conteste cette façon de voir les choses! Je pense qu'on est à Genève, qu'on doit vivre à Genève et faire nos commandes à Genève, surtout pour des montants quand même pas si élevés que ça. Deuxième élément: la nouvelle mise en page du magazine a été confiée à une entreprise lausannoise! J'en suis étonné. Je trouve cela parfaitement inadmissible et scandaleux! Par conséquent, j'aimerais avoir des explications détaillées sur le pourquoi du comment. J'aimerais aussi savoir quand se terminera l'impression du *Vivre à Genève* à l'imprimerie Saint-Paul de Fribourg car, en ce qui nous concerne, nous voulons qu'il soit imprimé désormais – et pour toujours – à Genève!

*Une voix.* Bravo!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'aime beaucoup M. Sormanni... «On veut», «on veut» que le magazine *Vivre à Genève* soit imprimé à Genève... Oui, mais «on veut», «on veut» aussi respecter les règles et le droit, quand on est une institution publique! Certains n'aiment pas l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), j'en prends acte – peut-être que, moi-même, je n'aime pas particulièrement ces marchés publics non plus. Mais, en définitive, on se fiche bien de savoir si je les aime ou pas! La réalité, c'est qu'en tant que conseillère administrative je me dois d'appiquer l'AIMP.

Accessoirement, je signale qu'il s'agit d'un produit du droit qui date d'il y a plus de trente ans. Emanant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il avait pour vertu de lutter contre la corruption en imposant une mise en compétition transparente des acteurs économiques. Mais enfin, c'est un produit du droit qui est totalement libéral – ou néolibéral – dans sa conception! Ses critères, telle l'offre du moins-disant, ont été établis dans l'idée de lutter contre l'inflation des coûts pour les collectivités publiques, mais c'est aussi un paradigme de la droite bien-pensante qui avait pignon sur rue il y a trente ans.

Tout ce qui relève des critères sociaux ou environnementaux ne pesait rien du tout, dans ce contexte. Le résultat, c'est que cela ne pèse toujours pas grand-chose dans nos marchés publics actuels, quand bien même on a essayé – notamment moi – d'étirer ces critères-là au maximum. Certains n'aiment pas l'AIMP, je l'entends bien. Je pourrais même me rallier à leur position quant aux inconvénients que je vois à cet outil, notamment parce que les critères sociaux et environnementaux y sont très peu pris en compte et mis en œuvre.

Mais de là à dire: «On ne veut plus que ça se passe comme ça, on veut que le *Vivre à Genève* soit imprimé à Genève», je ne peux malheureusement pas prendre cet engagement. Vous transmettez à M. Sormanni, Madame la présidente de séance, ou je le lui réexpliquerai. Personne, au Conseil administratif, ne peut affirmer qu'à partir de demain ou après-demain ce magazine ne sera plus imprimé à Fribourg. Je ne sais pas jusqu'à quand le marché lie la Ville à l'imprimerie Saint-Paul, mais je fournirai volontiers la réponse par écrit à M. Sormanni, y compris concernant ce marché lui-même.

Cela dit, je ne peux absolument pas garantir que, dans six mois, un an ou deux ans, ce ne sera pas une entreprise hors de Genève qui remportera le marché. Dans le cas présent, deux entreprises genevoises avaient postulé pour imprimer le *Vivre à Genève*. Le problème, c'est que l'une a mal rempli les documents et que l'autre n'a pas suivi les indications, car elle n'a pas donné son niveau d'assurance – alors que ledit marché public devait être assuré. Résultat: c'est l'imprimerie Saint-Paul qui a gagné, pas uniquement parce que c'était la meilleure et la moins-disante, mais aussi parce qu'elle était la seule à s'être donné la peine de remplir les documents comme il le fallait. Je rappelle d'ailleurs que le fait que nous ayons attribué ce magazine à l'imprimerie Saint-Paul avait provoqué un mini-scandale, à l'époque – ou disons plutôt un peu d'émotion vive...

Suite à cela, j'ai proposé – et cela s'est fait avec la Fédération des entreprises romandes (FER) – que la directrice financière de la Ville de Genève à l'époque dispense une formation aux entreprises membres de la FER; on l'avait proposée aussi à la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). L'objectif était que les responsables des petites et moyennes

entreprises (PME) remplissent correctement les documents lorsqu'ils souscrivent à des marchés publics de services. En effet, ils sont parfois écartés de nos souscriptions parce qu'ils ne remplissent pas bien les documents! Nous nous étions donc rendu compte qu'il y avait un accompagnement à faire et nous avons organisé des formations dans ce sens. Je crois que la CCIG avait refusé, ou alors nous avons mis sur pied une formation regroupée CCIG-FER. En tout cas, je pense que nous avons fait le maximum possible en matière d'accompagnement des PME.

Pour en revenir à l'impression du *Vivre à Genève*, oui, au final c'est l'imprimerie Saint-Paul qui a gagné. Je peux donner toutes les informations y relatives par écrit à M. Sormanni et aux membres du Conseil municipal, s'ils sont intéressés. Ce marché étant public, tout le monde a le droit d'en connaître le résultat. Mais je ne peux donner aucune garantie – car ce serait mentir aux gens – quant à une impression future de ce magazine à Genève. Peut-être que ce ne sera pas le cas, notamment si les entreprises genevoises actives dans le domaine de l'impression, lesquelles deviennent rares, ne participent pas au marché ou répondent de manière erronée ou lacunaire aux exigences de l'AIMP qui sont, il est vrai, assez lourdes.

*Une voix.* Et la rédaction à Lausanne?

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle est relative à la promenade située sur le territoire de la Ville de Genève au chemin de la Tour-de-Champel. Nous savons que la tour présente certaines failles et nous avons remarqué que des mots sont collés là où un banc a disparu, car la population en est très fâchée. A la mi-saison comme maintenant, ce banc permettait aux personnes âgées, retraitées ou bénéficiant de l'assurance-invalidité (AI) de passer un petit moment en plein air au soleil. Maintenant, ce banc a disparu! Quant à moi, Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir quand vous allez aménager cette promenade et quand ce banc reviendra. J'aimerais aussi savoir si les gens auront enfin l'espace de liberté pour chiens qu'ils attendent. Cela ne coûterait rien d'autre que de cesser de l'interdire en privant les chiens de la liberté de courir tranquillement! Je vous ai déjà posé ces questions le mois dernier et je n'ai apparemment pas reçu de réponse. J'ai cherché, mais sans trouver!

**La présidente.** Madame Magnin, je suis embêtée: M. Barazzone a quitté la salle.

*Une voix.* Il est là, dehors!

**La présidente.** Oui, mais bon... Je ne vais pas aller le chercher, je pense! Tant pis. Il répondra quand il voudra...

**M. Simon Brandt** (PLR). Ma question s'adresse aussi à M. Barazzone. Dois-je poursuivre, Madame la présidente de séance? Enfin, allons-y... Elle concerne l'application du règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève. J'ai eu vent du fait que des propriétaires de chien auraient été amendés, parce que leur chien aurait marché sur la pelouse des parcs. Il est vrai que l'article 11, alinéa 1, lettre a) de ce règlement stipule que les chiens et autres animaux domestiques n'ont pas le droit d'aller sur les pelouses des espaces verts.

Ma question est donc la suivante: y a-t-il tout de même une tolérance, lorsqu'on promène son chien dans un parc, pour qu'il puisse mettre quelque patte dans l'herbe et pas seulement sur le béton? Ou me confirme-t-on que les agents de la police municipale (APM) amendent des propriétaires de chien – notamment des personnes âgées – dont le seul crime est que leur chien a mis quelque patte sur les espaces verts? Merci de me confirmer que ce n'est qu'une légende urbaine, je l'espère!

**La présidente.** M. Barazzone vous répondra ultérieurement, Monsieur Brandt.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le Grand Théâtre, pour lequel nous avons déjà voté 6 millions de francs de crédits supplémentaires. J'en rappelle le détail: 2,6 millions de francs de dépassement de travaux et 3,4 millions de francs pour les frais dus au retard du déménagement, c'est-à-dire le retour de l'institution à la place de Neuve en 2019.

J'ai lu l'article de presse sur l'annonce de saison de l'actuel directeur Aviel Cahn, qui dit à propos de la machinerie: «J'ai été surpris d'apprendre que la rénovation de cette partie de la salle n'avait pas été intégrée dans les récents travaux. Je pense qu'il était clair depuis un certain temps déjà que le système de commande de la machinerie de scène était vétuste et que les désagréments engendrés par le chantier allaient fragiliser un peu plus la situation. On sait que certaines parties de la structure doivent subir une intervention régulière, tous les dix ans.» M. Pagani en a parlé tout à l'heure en répondant à ma collègue Marie Barbey-Chappuis. Et Aviel Cahn conclut: «La sécurité et la fiabilité du système en dépendent. Il faudra donc intervenir. C'est un devoir.»

A propos de cette notion de devoir, j'aimerais savoir si nous aurons à nouveau en 2020, après le vote du budget, une demande de crédit extraordinaire qui sortira de je ne sais où concernant le Grand Théâtre.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** *Bis repetita*, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! D'abord, les chiffres cités par M<sup>me</sup> Arlotti devraient être plus précis. En fait, j'ai présenté un budget de travaux de 67 millions de francs pour la rénovation du Grand Théâtre. Quatre millions et demi de francs correspondant aux divers et imprévus m'ont été retirés et je suis revenu devant le Conseil municipal pour les obtenir à nouveau. Nous en sommes donc à 67 millions de francs. J'ai demandé en plus 3,4 millions de francs pour compenser le double emploi entre l'Opéra des Nations et le Grand Théâtre durant la période qui a précédé le retour des spectacles sur la scène de Neuve. Je crois qu'il y avait aussi une histoire d'interphones, mais ne compliquons pas les choses. Toujours est-il que les chiffres de M<sup>me</sup> Arlotti sont un peu approximatifs.

Quant au reste, Madame la conseillère municipale, vous m'avez certainement bien écouté: avant les travaux, le constat avait été fait par l'entreprise chargée de la maintenance de cette infrastructure que la machinerie – à savoir les dessous de scène et les cintres – fonctionnait. Après les représentations du *Ring*, son fonctionnement a été validé à nouveau mais il est apparu qu'elle devait être réexaminée tous les dix ou quinze ans, comme l'a relevé M. Aviel Cahn, notamment pour tout ce qui concerne l'informatique. On le conçoit bien, vu l'obsolescence des équipements informatiques dont nos ordinateurs, qu'il faut changer quasiment tous les cinq ans.

L'entreprise responsable – la seule à avoir créé la machinerie du Grand Théâtre – nous a informés qu'il fallait effectivement revoir le système. Cependant, avant de le faire, pour avoir un double regard et ne pas être dépendants d'un seul avis, j'ai demandé à une autre entreprise d'expertiser cette machinerie. J'ai appris en cours de chantier que le même problème se posait à Paris et suscitait des inquiétudes pour la Comédie-Française, dont le système de vérins, de dessous de scène et de cintres est identique à celui du Grand Théâtre. Nous avons donc demandé à un expert indépendant non pas de réaliser une contre-expertise, mais de faire une analyse de l'état de la machinerie du Grand Théâtre. Je vous tiendrai évidemment au courant du résultat, Mesdames et Messieurs, afin que nous puissions envisager les mesures à prendre, le cas échéant.

*(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)*

**Le président.** D'un pas sportif, M<sup>me</sup> Albane Schlechten va regagner sa place, car c'est à elle que je cède maintenant la parole...

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci beaucoup, Monsieur le président. Du coup, je serai très brève, puisque j'ai mis un peu de temps pour arriver à ma place...



C'est une question qui s'adresse à M. Pagani. J'en suis désolée pour lui, car il prend cher, aujourd'hui! Mais je dois ajouter ma question au lourd paquebot de la soirée.

Le projet de délibération PRD-187 intitulé «Le viaduc de la Jonction ne doit pas être une prison» a été déposé en 2018 par des conseillères municipales et des conseillers municipaux. Il concerne la «mise en prison» de la vue depuis ce viaduc. Nous traitons actuellement cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous avons procédé à des auditions dont des choses intéressantes sont ressorties.

Mais voilà que vous nous faites une spéciale, Monsieur le magistrat, en nous casant des meurtrières sur le viaduc de la Jonction! Nous sommes plusieurs à nous demander qui vous avez consulté. En effet, la première fois, vous aviez apparemment oublié de consulter certaines actrices et certains acteurs impliqués dans ce dossier. Mais alors, cette fois, c'est l'armée que vous avez consultée, pour en arriver à ce schéma? ou des spécialistes du patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle? des forces antiaériennes, ou que sais-je encore? Je n'y connais pas grand-chose en matière d'armée... Pouvez-vous nous dire d'où vous vient cette splendide idée de meurtrières sur le viaduc de la Jonction?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quant à moi, je suis très content de répondre de manière assez soutenue à vos questions, car cela montre au moins que le département que j'ai le plaisir de présider travaille beaucoup!

Cela dit, Madame Schlechten, si vous aviez suivi le processus – ce qui n'est visiblement pas le cas – vous sauriez ce qui s'est passé depuis le moment où cette affaire a suscité un certain émoi autour de l'inauguration de la passerelle. Je rappelle que le Conseil municipal avait validé le projet en votant la proposition PR-1006 et le crédit de 2,5 millions de francs nécessaire pour élargir cette passerelle; ce faisant, vous aviez validé aussi la barrière. Au fil des travaux, une organisation qui se préoccupe de protéger nos concitoyennes et concitoyens nous a demandé de rehausser la barrière, ce que nous avons fait également selon l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Comme cela a suscité encore plus d'émoi, nous avons fait une assemblée publique à laquelle vous n'avez apparemment pas participé, Madame Schlechten. Elle a été organisée par le Forum Saint-Jean/Charmilles, qui est subventionné par la Ville de Genève. A cette occasion, nous avons présenté un prototype – celui-là même qui a été installé *in situ*, car des gens présents à cette assemblée disaient: «C'est bien beau de nous montrer un prototype, mais on aimerait pouvoir l'installer *in situ*.»

J'invite M<sup>me</sup> Schlechten à venir à la prochaine assemblée participative pour donner son avis et à m'auditionner en commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que je puisse présenter l'ensemble de cette problématique dans ce cadre au lieu de devoir en parler en séance plénière. Mon audition aurait d'ailleurs déjà dû avoir lieu et je m'étonne que cela ne se soit pas encore fait!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce la présence d'un photographe de la *Tribune de Genève* qui va prendre quelques photos pour de futurs articles de ce quotidien genevois, lequel parle relativement souvent de notre Conseil municipal, il faut le dire... et c'est bien!

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. On a lu dans la presse que Lancy était la première commune suisse labellisée bio, c'est-à-dire que la troisième ville de notre canton cultive tous ses espaces verts sans le moindre produit chimique. A quand la Ville de Genève sur la deuxième marche du podium? La volonté est-elle là? Si oui, Monsieur le magistrat, pouvez-vous nous préciser votre agenda sur ce point?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vois que M<sup>me</sup> Wuest ne lit pas les rapports d'activité du département que j'ai l'honneur de présider...

**Le président.** Aïe, aïe, aïe...

*M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.* Je dis cela sous forme de boutade, bien entendu! Je connais votre attachement à la biodiversité, Madame Wuest. Sachez que l'objectif – au niveau politique et sur le terrain – a été fixé à 2020 pour qu'il n'y ait plus aucun produit phytosanitaire dans les espaces verts de la Ville de Genève. Nous sommes à bout touchant, puisque nous remplissons déjà cet objectif à quasiment 95%. Cela induit toute une série de comportements différents en matière d'entretien, de qualité, d'encouragement de la biodiversité. Nous avons mis en place de nombreuses mesures dans ce sens. Sachez donc que, d'ici à la fin de l'année 2020, il n'y aura plus de produits chimiques phytosanitaires en ville de Genève. Et je crois qu'on peut dire qu'on est les meilleurs...

**M. Pascal Altenbach** (UDC). J'ai deux questions à poser concernant les parcs du quartier de Champel. La première s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder. Après sa visite au parc Bertrand, les habitants des environs ont

## Questions orales

demandé à l'Association des intérêts de Champel-Florissant où en était le projet qui prévoyait l'aménagement d'un terrain de football et l'installation de deux tables de ping-pong près des anciennes toilettes du parc Bertrand. Qu'en est-il?

Ma deuxième question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Elle concerne l'aménagement d'un enclos à chiens, sujet mis en avant également par l'Association des intérêts de Champel-Florissant. Cet enclos pourrait être placé en hauteur au niveau du parc de la Tour de Champel, sur le passage appartenant aux Chemins de fer fédéraux (CFF). La Ville de Genève avait en effet proposé de transformer cet espace en enclos à chiens. Si cela ne s'avérait pas possible, pourrait-on clôturer à cet effet un petit terrain vers le mur d'enceinte près de la Tour de Champel, comme l'avaient suggéré les responsables des instances municipales concernées, le reste des lieux étant laissé aux enfants et aux personnes âgées?

Merci d'avance pour vos réponses, Madame la magistrate et Monsieur le magistrat. L'Association des intérêts de Champel-Florissant pourra les communiquer demain soir à son assemblée générale.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je réponds très volontiers à votre question sur un éventuel parc à chiens supplémentaire dans le quartier de Champel, près de la Tour de Champel.

Vous avez raison de le mentionner: nous avons visité – avec M<sup>me</sup> Magnin, d'ailleurs, qui s'est intéressée depuis très longtemps à la question – l'enclos situé à gauche en regardant la falaise du parc actuel. Ce terrain appartient aux CFF. Nous avons formellement demandé à pouvoir utiliser la parcelle propriété des CFF pour en faire un parc à chiens – petit, mais bien réel. Or les CFF ont refusé, si j'ai bonne mémoire, ou c'est les autres copropriétaires qui ont dit non... Je ne sais plus qui possède ce terrain-là. En tout cas, le projet n'est pas réalisable à cet endroit.

Cela dit, nous étudions actuellement la possibilité d'accueillir les chiens près de la Tour de Champel, étant précisé que cet espace est exigü, qu'il y a d'autres usagers du parc et qu'il faut donc qu'il y ait une cohabitation intelligente entre tous les publics.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, en charge du Service d'incendie et de secours (SIS). Elle concerne le processus qu'il mène actuellement avec l'Association des communes genevoises (ACG) pour établir un nouveau système de gouvernance de ce service. Je m'étonne que seuls M. Barazzone et M<sup>me</sup> Salerno négocient avec l'ACG. Ensuite, on nous

soumettra un projet ficelé qui aura été avalisé par l'ensemble des communes sans que le Conseil municipal ait été associé aux discussions préalables! Nous ne savons pas du tout quel est le projet que M. Barazzone et M<sup>me</sup> Salerno – elle doit être au courant – ont en tête. Je m'inquiète un peu de ce qui peut arriver dans cette enceinte, étant donné qu'on nous fait voter d'habitude plus ou moins telles quelles les décisions prises par l'ACG. Je pense qu'on devrait connaître les tenants et les aboutissants d'un dossier aussi important bien avant le vote.

La question que je pose aujourd'hui est la suivante: Monsieur Barazzone, quand nous tiendrez-vous au courant de ce qui se trame à l'ACG, sachant que d'autres communes s'en inquiètent aussi beaucoup? C'est un sujet très important, puisque le SIG a traditionnellement toujours été sous la coupe de la Ville de Genève – il contribue même à son prestige – mais que nous risquons maintenant de perdre ce leadership.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, je répondrai de la manière suivante à votre question. En effet, M<sup>me</sup> Salerno et moi-même menons des discussions avec l'ACG pour que les autres communes du canton contribuent davantage au pot commun. Vous savez que nous recevons un certain nombre de millions de francs chaque année de la part des communes, or nous considérons depuis toujours que la Ville ne touche pas assez d'argent par rapport aux prestations qu'elle fournit hors de son territoire. Par ailleurs, les autres communes ont toujours indiqué qu'elles souhaitaient faire un effort supplémentaire, mais également participer aux décisions à la fois budgétaires et d'investissement concernant le SIS – et cela, de manière formelle et non pas uniquement par voie de consultation comme c'est le cas jusqu'à maintenant.

Nous en discutons donc depuis très longtemps avec l'ACG. Rappelez-vous: la Cour des comptes avait émis un rapport dans lequel elle suggérait de manière très insistante que nous créions un établissement public autonome où l'ensemble des communes serait représenté – y compris la Ville – pour gouverner le SIS. C'est dans cet esprit que nous avons mené des négociations, M<sup>me</sup> Salerno et moi-même, avec l'ensemble des communes. Au cours des prochaines semaines, un avant-projet de loi sera discuté entre les communes, puisqu'il s'agira d'un établissement intercommunal les concernant toutes qui s'occupera de gouverner le SIS à l'avenir.

Le Grand Conseil sera amené à s'exprimer sur la loi cantonale qui prévoit que le SIS assume les secours pour l'ensemble du canton vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours sur trois cent soixante-cinq. C'est une bizarrerie historique, mais c'est la loi. Voilà ce que je peux vous dire, Madame Pérez. Je vous rappelle que nous avons souvent présenté nos intentions à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication

et qu'il n'y a donc absolument rien de caché. Toutes les instances qui devront être consultées du point de vue juridique le seront, à commencer par le personnel, bien évidemment, qui est régulièrement consulté sur cette question.

**M. Pierre de Boccard (PLR).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. A la dernière séance plénière, le Conseil municipal a voté la motion M-782 intitulée «De l'air à la place Dorcière!», qui demande la suppression de la gare routière sur cette place. M. Pagani nous a dit en commission qu'il viendrait avec une proposition de travaux à la gare routière – pour la rénover ou l'agrandir, je ne sais pas. Stopperez-vous cet élan, Monsieur Pagani, afin d'appliquer cette motion qui date de 2008 et qui demande le déplacement de la gare routière – ou, du moins, sa suppression à la place Dorcière – pour la mettre peut-être à la Praille et à l'aéroport?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai pris acte du vote de la motion M-782, mais elle arrive malheureusement un peu tard! En fait, le Canton a décidé de déposer un projet de loi en faveur du système que nous préconisons depuis dix ans: il s'agit de faire en sorte que les cars touristiques qui viendront de toute façon au centre-ville n'y accèdent qu'à condition de payer une taxe. Cette mesure permettra le dépôt des visiteurs dans une infrastructure un peu plus confortable, pourvue notamment de toilettes publiques à peu près acceptables – voire très acceptables! – puisque je viendrai devant le Conseil municipal avec une proposition de rénovation de l'édicule de la gare routière à la place Dorcière.

Des études ont été faites et aucun autre lieu n'a été établi comme étant pertinent. Je rappelle que la gare routière à la place Dorcière se trouve à quelque 60 m de la gare Cornavin, qui verra bientôt passer près de 100 000 passagers par jour, c'est-à-dire des gens venus de toute l'agglomération et de toute la région. Le Conseil d'Etat, par la voix de M. Dal Busco, a validé cette stratégie.

Nous avons essayé de trouver d'autres lieux pour la gare routière, notamment à l'aéroport. Par ailleurs, on déplacera effectivement certaines lignes transfrontalières vers les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) mais, pour éviter l'anarchie qui règne déjà aujourd'hui, il faudra aussi trouver un système efficace pour permettre aux gens de débarquer devant l'Horloge fleurie sans avoir besoin de faire des détours je ne sais où. Les touristes doivent pouvoir profiter de cet espace extrêmement beau qu'est le panorama du lac offert par notre cité. Il s'agit de faire en sorte que les FlixBus et autres puissent arriver dans un lieu dédié, au lieu de se disperser dans notre ville comme ils le font aujourd'hui.

Voilà, le train était parti avant le vote de la motion M-782, pour ainsi dire, et il est malheureusement impossible de l'arrêter...

**M. Emmanuel Deonna (S).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Le Conseil d'Etat a validé l'initiative populaire municipale IN-6 intitulée «Genève zéro pub, Libérons nos rues de la publicité commerciale!», après une décision favorable de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice du 31 octobre 2018. Pour rappel, l'initiative avait abouti en novembre 2017 déjà, avec le nombre de signature requis. La Chambre constitutionnelle devait statuer sur sa validité suite à un recours du comité d'initiative puisque, dans un premier temps, le Conseil d'Etat avait décidé de l'invalider partiellement. La décision du Conseil d'Etat de valider l'initiative dans son entièreté a été communiquée par un arrêté officiel le 17 avril 2019, il y a presque un mois.

Le point 6 de notre ordre du jour annonce un rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale IN-6. Il semblerait que ce rapport n'ait pas encore été reçu par les élus municipales et les élus municipaux. Par ailleurs, un certain nombre d'objets parlementaires – questions orales et motions – traitant de près ou de loin du contenu de cette initiative ont été récemment évoqués à plusieurs reprises, au sein de différentes commissions mais aussi en séance plénière. Dans ce contexte, le Conseil administratif peut-il confirmer que son rapport sur la prise en considération de l'initiative IN-6 sera envoyé aux membres du délibératif et qu'il leur sera aussi délivré oralement à la prochaine session plénière?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Deonna a extrêmement bien résumé la situation en ce qui concerne l'initiative «Genève zéro pub», je ne le ferai donc pas moi-même. Il y a effectivement eu un litige juridique tranché en faveur des initiants, ce qui est tout à fait juste démocratiquement, car cela donne le pouvoir aux électeurs et aux électrices de se prononcer encore sur des sujets qui les concernent. J'ai eu l'honneur d'être désigné volontaire pour essayer de maîtriser un peu mieux que d'habitude le processus des votations et notamment la brochure explicative... Je vais m'y employer.

Dans ce contexte, nous avons reçu des informations qui se sont révélées erronées, selon lesquelles nous n'avions que quelques jours pour que le Conseil municipal se détermine sur l'initiative IN-6. Je rappelle qu'il a trois possibilités: accepter l'initiative, auquel cas il n'y aura pas de vote populaire, la refuser, auquel cas elle sera immédiatement soumise à votation – en octobre ou en novembre 2019 – ou encore y opposer un contreprojet.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me fais fort de vous présenter avant l'été une proposition pour vous faire valider une stratégie concernant l'initiative IN-6. La majorité décidera alors ce qu'elle décidera, mais les délais impartis sont moins restrictifs que prévu. Nous avons négocié avec le Service de

surveillance des communes et nous disposons en fait de quelques mois pour faire à peu près correctement le travail. J'angoissais déjà, à l'idée de devoir réaliser la brochure explicative pour la votation pendant l'été... Du coup, le service qui m'assiste dans ce processus a subi quelques petits problèmes ce week-end!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Ma question s'adresse aussi à M. Pagani. Il s'est fait retoquer par le Contrôle financier sur les comptes car, chaque année, certaines factures ne rentrent pas et les comptes ne sont pas tout à fait exacts. J'ai appris par plusieurs prestataires, Monsieur Pagani, que lorsque vous organisez des réceptions comme des pots de chantier, par exemple, même si les factures sont envoyées le lendemain, la Ville ne paie que dans un délai de soixante jours. Vous qui vous dites tellement soucieux des conventions collectives de travail (CCT) et du respect des employés, sachez que, quel que soit le prestataire, se faire payer soixante jours après l'envoi de la facture cause de grosses difficultés, car il faut entre-temps payer la marchandise, le personnel... Monsieur Pagani, faites-vous le nécessaire pour que vos services améliorent la rapidité de paiement de ces factures?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Les questions sont un peu compliquées, aujourd'hui, mais j'essaie d'y répondre de manière assez claire. Si j'ai bien compris, lors d'une réception, d'un pot de chantier ou de la pose d'un bouquet de chantier, un responsable d'entreprise s'est plaint auprès de M<sup>me</sup> Richard, conseillère municipale, du fait que la Ville payait les prestataires avec un délai de soixante jours. J'attends d'avoir des explications très précises car, à mon avis, dans la mesure où les entreprises nous adressent des factures qui sont contrôlables, contrôlées et validées – nous n'honorons évidemment pas de factures sans les avoir contrôlées! – notre objectif est de les payer dans les trente jours.

Il faut donc que M<sup>me</sup> Richard m'adresse un petit message pour que j'aie le moyen de contrôler cette affaire, ce qui sera relativement vite fait. En effet, chaque fois que j'entends ce genre de rumeur – pour l'instant, ce n'est qu'une rumeur, si j'en crois M<sup>me</sup> Richard, aucun élément concret n'a été apporté à l'affaire – dès lors que les entreprises impliquées sont identifiées, même si c'est juste pour des rumeurs, je fais des vérifications. Par conséquent, je remercie M<sup>me</sup> Richard de bien vouloir m'adresser un mail à ce sujet!

**M. François Mireval (S).** Ma question s'adresse probablement à M. Barazzone, mais peut-être aussi à M. Pagani. Elle concerne les arbres en ville de Genève. Comme vous le savez, Messieurs les magistrats, les arbres ont de nombreux défenseurs – parfois fort volubiles – dans ce délibératif. Cependant, vu

la météo de ces derniers jours, il faut rappeler que les arbres ont tué. C'est arrivé non pas à Genève, mais à Fribourg: la chute d'un arbre a tué une conductrice dans sa voiture et gravement blessé sa passagère. Cela a failli se produire en ville de Genève, où la chute d'un arbre a gravement endommagé deux véhicules heureusement complètement vides. Ma question est la suivante: quelles mesures sont-elles prises pour s'assurer que, dans les conditions météorologiques actuelles, les arbres résistent au vent?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question d'actualité.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. En réalité, nous prenons des mesures à l'avance, c'est-à-dire non pas pendant la tempête, mais bien avant, pour nous assurer que les arbres ne tomberont pas sur des véhicules et, surtout, sur des passants. Nous apportons aux arbres de nombreux soins, l'*ultima ratio* étant l'abattage quand nous pensons qu'un arbre peut menacer la sécurité des personnes.

Je vous rappelle toutefois que le risque zéro n'existe pas. Nous ne pouvons jamais garantir qu'aucun arbre ne tombera sur des habitants, des passants, des véhicules ou d'autres biens. Cela dit, le Service des espaces verts (SEVE), en collaboration avec d'autres services de la Ville – en particulier le Service d'incendie et de secours (SIS) –, prend des mesures conservatoires pour protéger les personnes et les biens quand des dangers sont identifiés.

**Le président.** Il y a quelques minutes, M. Altenbach a posé une question et M<sup>me</sup> la conseillère administrative Alder a pu, entre-temps, trouver la réponse. A vous la parole, Madame la magistrate!

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. La question de M. Altenbach portait sur le terrain de football qui devrait être aménagé au parc Bertrand. Sachez, Monsieur le conseiller municipal, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance y travaille. Cependant, je viendrai présenter au Conseil municipal une demande de crédit supplémentaire; en effet, nous avons des problèmes, car il faut niveler le sol. Par ailleurs, je me souviens très bien que l'Association des intérêts de Champel-Florissant était très favorable à l'installation d'une table de ping-pong. J'invite donc cette association à reprendre contact avec moi, afin que je puisse l'informer directement sur l'aboutissement des projets qu'elle souhaite pour son quartier.



**5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri» (PRD-224 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Le projet de délibération a été renvoyé lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2019 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. La commission s'est réunie le 2 mai 2019, sous la présidence de M. Amar Madani. La rapporteuse remercie M. Jairo Jimenay pour ses notes de séance.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que les sans-abris n'ont toujours pas de perspective durable pour se sentir en sécurité la nuit;
- que la Halte de nuit mise en place au Caré doit être pérennisée à l'année;
- que des dispositifs-passerelles doivent être mis en place le plus rapidement possible, avec l'appui des associations œuvrant dans le domaine;
- le vote, dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Genève, d'un montant de 1,5 million de francs visant à pérenniser l'accueil des sans-abris à l'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un financement complémentaire est accordé aux associations ci-après nommées pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles. Associations concernées: Armée du Salut, Bateau Genève, Caritas, Centre de la Roseaie, Centre social protestant, Espace Solidaire Pâquis, Le Caré, Première Ligne; toutes représentées par le CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale).

---

<sup>1</sup> Développé, 7252, 7270.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

### Séance du 2 mai 2019

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs*

M<sup>me</sup> Alder commence par expliquer que depuis 18 ans, le Service social de la Ville de Genève accueille les personnes sans abri. Cet accueil est mis en place dans l'esprit de l'article 12 de la Constitution fédérale concernant le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse et s'inscrit dans l'objectif du Conseil administratif «Zéro sans-abri» à l'horizon 2020.

A ce jour, l'offre d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève est constituée de:

- 100 places pour les hommes seuls, de début novembre à fin mars, à l'abri PCi des Vollandes;
- 100 places à la même période pour les grands précaires et les femmes, à l'abri PCi de Richemont;
- depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, 50 places pour les grands précaires à la belle saison.

Durant l'hiver 2018-2019, ce sont ainsi 1016 personnes qui ont été hébergées dans le dispositif Ville de Genève, pour un total de 23 742 nuitées. La prestation d'hébergement est de plus complétée par un suivi socio-sanitaire. Sont également fournis le repas du soir, le petit déjeuner ainsi qu'un accès aux douches des abris PCi. Ce dispositif coûte 2 millions en hiver et 1 million durant la belle saison et est réalisé par le Service social de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les familles, la Ville de Genève a contribué à la mise en place d'un accueil hivernal spécifique à partir de janvier 2016 en partenariat avec l'Armée du Salut. Cet accueil, assuré par Païdos depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, permet d'héberger 19 personnes à l'avenue de la Roseraie et sera étendu à 40 personnes cet été. La subvention prévue à cet effet au budget 2019 s'élève à 500 000 francs.

Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

S'agissant de l'évolution de la prestation, le dispositif de la Ville de Genève s'est déjà étendu sous l'impulsion du département pour répondre aux besoins croissants des populations les plus vulnérables. Un bref historique s'impose:

- en 2002, la Ville de Genève a créé un accueil pour des personnes sans abri afin de prévenir les risques liés à la vie dans la rue;
- en 2012, le Conseil municipal a pérennisé le financement de l'ouverture d'un deuxième abri en adaptant le budget du Service social;
- dès 2016, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour déployer un accueil familles. Elle a également mis en place des prestations de soins de santé dans les abris PCi;
- en 2018, la Ville de Genève a souhaité réaliser un projet pilote pour un accueil des grands précaires à l'année. C'est dans ce contexte qu'elle a apporté son soutien au projet de la Croix-Rouge genevoise pour un accueil à l'année des grands précaires;
- de fin décembre 2018 à fin avril 2019, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour un accueil familles dans un bâtiment en surface. Avec le département de M. Thierry Apothéloz, un lieu d'accueil à l'avenue de la Roseraie a été trouvé;
- à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, la Ville de Genève a débuté son accueil annuel des grands précaires à l'abri PCi de Richemont et depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, Païdos a repris le dispositif d'accueil à l'année jusqu'à fin juin. La recherche d'un autre lieu pour la suite a déjà commencé.

Malgré tous ces efforts, force est de constater chaque année que la fermeture du dispositif hivernal prive les personnes concernées d'une solution d'hébergement.

A présent, M<sup>me</sup> Alder revient à l'état des négociations avec le Canton et les communes. En ce qui concerne la répartition des compétences entre le Canton et les communes, des négociations sont en cours depuis 2017. M<sup>me</sup> Alder se propose de présenter un état des lieux de ces négociations.

Le Conseil administratif l'avait mandatée pour les négociations relatives à l'urgence sociale:

- en avril 2017, dans le cadre du processus de désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, le Conseil d'Etat a ouvert une consultation relative à un quatrième train de lois sur l'urgence sociale. Ce projet prévoyait une compétence exclusive des communes en matière d'hébergement d'urgence;
- en mai 2017, la Commission de la cohésion sociale de l'Association des communes genevoises (ACG) a refusé le projet du Canton et constitué un groupe de travail chargé de proposer un nouveau projet. Ce nouveau projet prévoyait un financement conjoint du Canton et des communes en matière d'hébergement d'urgence par le biais d'une fondation de droit public;

Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

- le 20 décembre 2017, ce projet a été refusé par l'assemblée générale de l'ACG qui a voté un amendement proposant que l'hébergement d'urgence soit une compétence exclusive du Canton.

Le 30 mai 2018, M. Poggia a déposé un projet de loi sur l'hébergement d'urgence à la veille de l'entrée en fonction de M. Apothéloz. Ce projet prévoyait vraisemblablement une compétence exclusive des communes. Lors de son entrée en fonction, M. Apothéloz a annoncé vouloir entamer des négociations avec les communes. Dans son Programme de législature 2018-2023, le Canton a affirmé qu'il poursuivrait les travaux sur la répartition des tâches. Parmi les dossiers urgents figure l'aide aux sans-abris.

Concernant les perspectives sur l'hébergement d'urgence, cette année, la forte mobilisation des associations actives dans l'urgence sociale, relayée par les médias, met en exergue qu'il est nécessaire de maintenir une offre d'accueil à l'année pour un public de 100 personnes, en plus des 50 places prévues pour les grands précaires à l'abri PCi de Richemont.

La vision de l'hébergement d'urgence et les options que privilégie M<sup>me</sup> Alder s'articulent en trois niveaux. En premier lieu, l'intervention socio-sanitaire forte auprès des grands précaires doit être poursuivie. Elle implique un accompagnement conséquent des services de M<sup>me</sup> Alder afin de donner accès aux soins de santé et de faire valoir les droits sociaux des plus vulnérables. Idéalement, cet accompagnement doit être réalisé dans un lieu de vie en surface. A ce titre, une opportunité récente a été identifiée au foyer Frank-Thomas, que l'Hospice général quittera d'ici à la fin de l'été. Des discussions auront lieu avec le département de M. Pagani à ce sujet car un des problèmes est le futur chantier de la gare des Eaux-Vives.

En parallèle à cette prise en charge conséquente, un accompagnement spécifique auprès des familles, et en particulier des enfants, doit pouvoir être déployé. Il faut agir en faveur du bien supérieur de l'enfant tout en assurant une prise en charge des parents.

Le troisième volet concerne les personnes seules, femmes et hommes, à la recherche d'un toit pour passer une ou quelques nuits à l'abri. A ce titre, M<sup>me</sup> Alder privilégie la solution d'un véritable hébergement d'urgence, où les personnes peuvent se restaurer, dormir et se doucher plutôt que de les laisser dormir à même le sol comme c'est le cas actuellement à la Halte de nuit.

La Halte de nuit est complémentaire à l'offre actuelle d'hébergement d'urgence. Elle permettrait d'offrir aux personnes sans abri ou en situation de vulnérabilité un lieu d'écoute, d'accueil, et de répit sécurisé. Ce lieu d'accueil permettrait aussi de réduire les risques liés aux conditions de vie en extérieur pour les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de passer la nuit dehors et d'agir pour

la sécurité de toutes et tous. Pour 2019, M<sup>me</sup> Alder pense qu'il est pertinent de soutenir la Halte de nuit mise en place par le collectif d'associations mentionné dans le projet de délibération jusqu'à l'ouverture de l'abri PCi des Vollandes en automne.

D'ailleurs, M<sup>me</sup> Alder a informé le collectif que le département, en attendant le vote en plénière, est prêt à financer le fonctionnement de la Halte pour éviter sa fermeture. Elle propose également de soutenir les familles et par conséquent l'association Païdos dans le déploiement de l'accueil des familles, ce qui permettra d'élargir les horaires de prise en charge, notamment les week-ends, et de ce fait, de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé.

Cela correspond aux demandes formulées dans le projet de délibération PRD-224 «Les sans-abri à l'abri» qui s'élèvent à 1,8 million pour une année pleine.

Pour 2019, outre les besoins de la Halte de nuit et les compléments éventuels à Païdos, les besoins des associations œuvrant dans le domaine de l'urgence sociale sont multiples, ce qui correspond à l'amendement proposé en séance du Conseil municipal. S'agissant de la Ville, elle pourrait envisager l'ouverture anticipée de l'abri des Vollandes. Pour 2020, compte tenu des besoins estimés, il conviendrait d'étendre à l'année la prise en charge des hommes accueillis à l'abri PCi des Vollandes. L'impact budgétaire de cette mesure s'élève à 1,6 million de plus (en plus du million du coût hivernal de Vollandes). Un accueil en surface au foyer Frank-Thomas des grands précaires et des femmes actuellement à l'abri Richemont impliquerait un coût additionnel estimé à 600 000 francs par année.

Il est important en outre de signaler que l'Armée du Salut prévoit de construire une structure qui viendrait remplacer l'actuel accueil de nuit et qui s'appellera le Passage. Le Passage prévoit d'offrir 90 places pour les personnes en situation de vulnérabilité:

- 30 places pour l'hébergement d'urgence;
- 30 places pour les personnes nécessitant un suivi de moyen terme;
- 30 places réservées pour les partenaires du réseau socio-sanitaire (p.ex. Hospice général, SPAD).

Pour réaliser ce projet, l'Armée du Salut, qui investira dans la construction du bâtiment et qui financera le fonctionnement du projet à hauteur de 600 000 francs par année, devra encore trouver 1,5 million. Le Canton, la Ville et les communes sont sollicités pour financer ce projet. Une partie du budget demandé sera inscrite au budget 2020 et fait l'objet en ce moment de discussions avec le Canton.

Enfin, les différentes associations actives dans le champ de l'urgence sociale font face depuis de nombreuses années à une augmentation de la demande. C'est

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

la raison pour laquelle M<sup>me</sup> Alder demandera d'inscrire au budget 2020 une augmentation de 10% de leur subvention.

En conclusion, M<sup>me</sup> Alder adhère aux invites du projet de délibération: elle préconiserait 800 000 francs supplémentaires pour l'accueil familles à l'année, à attribuer à Païdos qui assurera cet accueil. Pour 2019, la Halte de nuit doit demeurer ouverte, ce qui nécessite un soutien conséquent. En fonction du budget qui sera soumis, il sera possible de réserver le montant d'un million et le cas échéant, le solde sera attribué aux autres associations actives dans le domaine de l'urgence sociale et pourrait contribuer à une ouverture anticipée de l'abri des Vollandes.

M<sup>me</sup> Alder annonce enfin qu'elle reprendra ces discussions avec la commission dans le cadre du budget 2020 et remercie les commissaires pour leur attention.

Le président remercie M<sup>me</sup> Alder pour cette présentation et ouvre la séance de questions.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande combien de familles sont sans abri sur Genève, pourquoi Païdos plutôt que l'Armée du Salut (ADS) pour s'occuper des familles.

M<sup>me</sup> Alder répond que le nombre des personnes à la rue est inconnu et ajoute qu'il serait peut-être bon que la Ville mandate un prestataire pour le découvrir sans devoir laisser ses projets de côté.

M. Schroft continue en expliquant que dans la maison de la Roseraie dix-huit places sont occupées sur les dix-neuf disponibles. En plus, l'ADS a réservé trois chambres dans le foyer de Galiffe (accueil de nuit), qui sont occupées par des familles. Il y a cinq à six groupes familiaux qui peuvent être pris en charge.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que les enfants ne doivent pas souffrir de la situation de leurs parents. C'est donc aussi une politique sur laquelle s'est engagée la Ville en matière de droits de l'enfant.

M. Mimouni explique que la Ville de Genève a sollicité l'ADS et la Croix-Rouge genevoise à propos de la prise en charge des familles. L'ADS et la Croix-Rouge n'ont pas souhaité s'engager, notamment pour des raisons budgétaires. Païdos, par contre, s'est montrée intéressée, possède de l'expérience et a fait une offre de qualité, raison pour laquelle la Ville travaille avec cette association. Quant au lieu d'accueil des familles, Païdos recherche un lieu en parallèle des différentes demandes déposées par le DCSS auprès de l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève, au COATTRIM et auprès de fondations de droit public.

Une commissaire s'étonne de passer de 500 000 francs pour l'ADS à une somme si importante et demande comment s'explique cette différence.

M<sup>me</sup> Alder répond que dans la manière de subventionner le tissu associatif, il est nécessaire que les associations fassent du *fund raising*. La Ville n'a pas pour vocation de subventionner entièrement les projets associatifs.

M. Mimouni soulève la question de la mise à disposition du lieu, ce qui permet également une économie sur le budget et explique que le Service comptait sur un financement cantonal complémentaire.

La commissaire comprend que le soutien cantonal est souhaité, mais n'est pas disponible actuellement.

M<sup>me</sup> Alder souligne qu'une part importante du budget de diverses associations provient d'autres sources de financement (fondations, donations, etc.). L'ADS avait, à l'époque et par rapport aux familles, le soutien de Berne. L'expérience montre à présent qu'il est très difficile d'assurer la continuité, raison pour laquelle la demande est venue par d'autres biais. Dès lors, s'il y a volonté du Conseil municipal, outre le fait qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations avec le Canton, M<sup>me</sup> Alder l'entend aussi. S'agissant des personnes accueillies à la Halte de nuit temporaire mise en place au Caré, ces dernières ne sont pas dans des situations idéales, car le lieu n'a pas vocation à faire de l'hébergement d'urgence et assurer des nuitées. Face à cette situation, M<sup>me</sup> Alder propose de continuer à accueillir des personnes à l'abri des Vollandes, même si ces occupants devraient idéalement être hors sol.

La commissaire demande ensuite, par rapport au projet de délibération PRD-224, s'il ne serait pas à propos que l'article premier, qui énonce «un financement complémentaire est accordé aux associations ci-après nommées pour pérenniser l'accueil de nuit», soit amendé pour que l'article ne nomme pas d'association.

M<sup>me</sup> Alder trouve que l'idée est bonne. Cela donnerait la latitude nécessaire pour dépenser des montants affectés de la meilleure manière possible.

La commissaire demande si l'ouverture à l'année de l'abri Richemont se passe bien.

M. Schroft le confirme: sur un effectif de cinquante places, quarante-six sont occupées en moyenne. Les occupants sont pour trois quarts des hommes, pour un quart des femmes et la moyenne d'âge est autour de 50 ans. Il y a également une infirmière et une assistante sociale qui travaillent pour que les personnes puissent accéder soit aux droits sociaux, soit aux prestations de santé.

Une commissaire demande si la Roseraie va s'arrêter de fonctionner en tant que local.

M<sup>me</sup> Alder répond que c'est le cas: il a été découvert l'été dernier que la maison était vide depuis un moment. Païdos en disposera jusqu'à fin juin. C'est ensuite l'Etat de Genève qui la récupérera pour ses activités.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

M. Mimouni ajoute que le DIP et le DCS ont accepté de reporter la date de fermeture, ce qui permettra aux enfants de terminer l'année scolaire dans leur école. Des travaux auront ensuite lieu durant l'été avant la mise à disposition à l'Office médico-pédagogique cet automne.

La commissaire demande si l'association Païdos a les moyens humains d'assumer cette nouvelle mission, maintenant que le travail à fournir a quasiment doublé.

M. Mimouni explique qu'il est prévu qu'une partie du personnel qui travaillait sous contrat ADS à la Roseraie soit repris, ce qui permettra d'assurer une continuité. Le Service social assure un coaching de l'association durant cette période de transition.

Une commissaire demande, pour assurer une bonne compréhension, si le projet de délibération de 1 800 000 francs couvre les frais de mise en place de cent places pour les grands précaires, plus l'accueil des familles.

M. Mimouni répond que ce montant contient 800 000 francs de plus que les 500 000 francs pour l'accueil familles. L'ensemble des frais est estimé à 1 300 000 francs. Ensuite le million est pour la Halte de Nuit (HdN), qui est estimé sur une base annuelle et devrait être reconduit en 2020. La marge qui resterait pour 2019 pourrait être affectée à d'autres projets dans le champ de l'urgence sociale et de la grande précarité.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que cela permettrait alternativement d'avancer l'ouverture de l'abri des Vollandes. Peut-être que la HdN accueillera un nombre important jusqu'en septembre et pourra ensuite se redimensionner pour un accueil moindre dès l'ouverture de l'abri.

Un commissaire souhaite féliciter les travailleurs sociaux pour le travail qui permet à ces familles qui vivent dans la rue d'avoir un accueil digne. Il est cependant interpellé par le fait qu'un million et demi n'a pas été dépensé dans sa totalité et que 1 800 000 francs arrivent sans qu'il y ait eu de travail, de planification ou de concertation avec les associations. Toutefois, la présentation et les échanges qui ont eu lieu lui ont permis d'en saisir la raison.

Une commissaire a été frappée par la qualité du travail et l'engagement du personnel lors des visites qu'elle a eu l'occasion de faire. Elle trouve aussi intéressant que, lors de l'ouverture de l'abri à l'année, les gens devaient être à l'intérieur à 20 h alors que dehors il faisait encore jour, ce qui démontre le besoin d'un travail de redéfinition et de conception important. Elle saisit également que cela doit comprendre un travail de professionnels, certains venant de la Ville et d'autres venant des associations. Elle ajoute qu'il est important que l'opération continue.

M<sup>me</sup> Alder confirme l'importance de la continuité et de la nécessité d'organiser les efforts en fonction des forces de chacun.



Le commissaire demande si cela durera jusqu'à ce que le Canton apporte son aide.

M<sup>me</sup> Alder explique être toujours dans l'attente du projet de M. Apothéloz.

La commissaire imagine que le besoin d'une continuité signifie une augmentation dans le budget. Aussi, elle trouve très bien que l'offre soit diversifiée et que les personnes puissent avoir le choix dans les lieux proposés. Enfin, elle demande s'il semble indiqué d'ajouter un mandat d'étude pour connaître l'état du nombre de personnes vivant dans la rue.

Les auditionnés trouvent que cette proposition est tout à fait indiquée.

Un commissaire imagine que l'incapacité de connaître le nombre de personnes sans abri découle, pour la plupart, de leur statut de sans-papiers. Dès lors, il préconise d'ajouter dans le projet de délibération que la vraie solution serait de régulariser ces personnes, pour qu'elles aient des droits.

M<sup>me</sup> Alder ne donne pas d'avis sur cette proposition. Elle profite de mentionner que les visites nocturnes ont permis de rencontrer 700 personnes différentes qui ont été vues et qui dormaient sur le domaine public et que cela peut donner une indication.

Une commissaire demande si l'ADS pourra rester au parc Galiffe tant que la structure n'est pas détruite.

M<sup>me</sup> Alder ne pense pas que ce sera le cas. Elle propose de poser directement la question à M<sup>me</sup> Spagna, mais imagine qu'une fois qu'ils seront construits, tout sera transféré dans les nouveaux lieux sur Sécheron.

*Audition de M<sup>me</sup> Valérie Spagna, directrice de l'accueil de nuit de l'ADS, M. Philippe Rougemont, directeur du Caré et M<sup>me</sup> Marie-Christine Gamma, travailleuse sociale à Caritas*

M<sup>me</sup> Spagna commence par une présentation du collectif qui a été fondé suite à la première mise en place de la HdN, le 3 avril 2018 à la fermeture des hébergements d'urgence. Dès 2018, mise à disposition du temple des Pâquis pour offrir un lieu de répit et de mise à l'abri et l'offre de sécurité. Cette action avait pour but de montrer aux autorités que les sans-abris sont également présents pendant la saison estivale. Ce dispositif était un projet pilote financé par l'ADS avec une mise à disposition des locaux de l'Eglise protestante, du Caré et de l'Espace solidaire Pâquis. Plusieurs centaines de personnes sont arrivées au temple dès le 3 avril au soir pour y trouver refuge. L'action a été menée avec très peu de ressources, puisque le but d'une HdN n'est pas d'offrir un hébergement d'urgence, mais de répondre à un besoin des personnes qui n'y ont pas accès. Or, puisque l'hébergement d'urgence n'est pas disponible lors de la période estivale, les sans-abris ont

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

pu se réfugier à la HdN. Ce faisant, il y a une réelle démonstration de l'existence de ces personnes tout au long de l'année, puisque plus de nonante personnes ont reçu des prestations de repas et ont pu dormir à même le sol sur des tapis tous les soirs. Aussi la diversité du public accueilli a forcé une collaboration entre les différents acteurs sanitaires ainsi qu'entre les polices municipales et cantonale. Lors de la dernière semaine, la HdN a été déplacée au Caré, en rive gauche, ce qui a permis de montrer le besoin d'aide d'autres personnes, qui n'étaient jusqu'alors pas connues et/ou qui n'étaient pas venues aux Pâquis.

L'action s'est arrêtée le 3 juillet, ce qui a signifié un retour à la rue pour les personnes qui fréquentaient ces endroits.

Cette année, un collectif s'est créé pour mener une autre action de type happening pour démontrer qu'au 1<sup>er</sup> avril, plus de cent cinquante personnes se sont retrouvées à la rue à Genève, même si cinquante autres ont pu rester à l'abri PCi de Richemont. Il est toutefois nécessaire de prendre en compte que, s'il est estimé qu'environ mille personnes sont sans abri à Genève, leur nombre réel n'est pas connu. L'action du 1<sup>er</sup> avril a consisté à planter 200 tentes sur la plaine de Plainpalais pour demander la mise en place d'une politique pour les personnes sans abri. Malheureusement, il s'est mis à neiger deux nuits après que les tentes ont été montées et le collectif a décidé qu'il n'était plus possible de rester sur la plaine. Il a fait si froid que l'accueil de nuit de l'ADS au chemin Galiffe a dû faire intervenir les forces de l'ordre pour contrôler l'afflux des personnes, du fait d'un afflux de plus de 60 personnes, ce qui est au-delà des capacités d'accueil, et les veilleurs de nuit étaient débordés. Le Caré a ouvert ses locaux pour la nuit et une HdN a été ouverte en urgence et a fonctionné pour une semaine, grâce à l'engagement bénévole de professionnels et de la population. Au 1<sup>er</sup> mai, 127 personnes ont pu y dormir sur des lits mis à disposition par le Service d'incendie et de secours.

Dans les faits, la HdN est devenue un hébergement d'urgence, bien que ce ne soit pas son rôle. Cela démontre qu'il y a un besoin d'hébergements supplémentaires à Genève. Au jour de l'audition, la HdN fonctionne grâce à des financements, notamment ceux du Canton, qui a débloqué 20 000 francs, et de l'ADS, qui a offert 13 000 francs pour professionnaliser la HdN, qui depuis deux semaines a un coordinateur et une équipe de professionnels.

Cependant, la HdN ferme le 6 mai suite à un manque de ressources financières et du fait qu'il y a un réel besoin d'hébergement d'urgence, auquel la HdN et le Caré ne peuvent pas répondre, comme le besoin qu'ont ces personnes de se doucher, d'avoir un soutien pour ceux souffrant de fragilité psychique et d'addictions, ce qui fait qu'un certain public s'auto-exclut de ces structures. La HdN doit pouvoir répondre à ce besoin, mais également à celui des primo-arrivants, des personnes qui arrivent à Genève et qui ne savent pas où aller la nuit, et pouvoir

orienter ceux qui en ont besoin sur le réseau socio-sanitaire et sur les hébergements d'urgence.

M<sup>me</sup> Spagna profite pour ajouter qu'il y a un manque d'hébergements d'urgence à Genève. Seules 50 places sont disponibles à Richemont depuis l'année 2018, avec des personnes qui y sont hébergées depuis deux ans. Cela crée des problèmes importants, car l'endroit devient un lieu de vie. Cela souligne un besoin de solutions différentes, en particulier pour les personnes qui se trouvent sur le territoire depuis longtemps et qui nécessitent des soins physiques et somatiques. Les hébergements d'urgence ouverts toute l'année représentent:

- 38 places à l'accueil de nuit, et en avril 2019, 313 demandes ont été refusées par manque de place;
- 20 places à la Coulou, de l'association Carrefour Rue;
- 6 places pour les trois roulottes de l'association La Virgule;
- 35 places au Cœur des Grottes.

Il est important de relever que ces structures ont des critères d'accès et ne sont par conséquent pas accessibles à tous. C'est donc un accès sans critères qui doit être offert dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Au même titre que l'accueil de nuit, qui demande 5 francs et qui impose des contraintes, entre autres, sur les heures d'entrées. Aussi, l'accueil à l'ADS est limité à dix jours par trois mois. En conclusion, M<sup>me</sup> Spagna avance que le seul chiffre qui est sûr est celui de l'accueil de 400 personnes dans des abris de la protection civile lors de la nuit la plus froide en février 2018.

M<sup>me</sup> Gamma ajoute que les personnes en errance et consommatrices de drogues qui n'ont pas un lieu pour passer la nuit errent davantage, s'exposent à des problématiques de surconsommation, finissent épuisées le lendemain et requièrent une prise en main plus importante. Au Quai 9, des personnes restent à l'extérieur, ce qui provoque une forme d'insécurité et de désordre social. Les personnes qui ont pu être mises en accueil de nuit ont eu l'opportunité de se reposer et peuvent plus facilement prendre en main leur situation.

M. Rougemont souligne que plus d'un tiers de cette population et qui a besoin de cette aide sont des locaux et ajoute que cette population se compose de personnes de tout âge, également des personnes âgées.

Une commissaire demande quand ouvrira le nouveau site de l'ADS à Sécheron.

M<sup>me</sup> Spagna répond qu'une séance est prévue le 14 mai, avec la direction de l'ADS, le Canton et la Ville de Genève, pour décider du budget d'exploitation, ce qui permettrait de débiter le chantier. Elle espère que ce dernier débitera fin juin et que l'ouverture aura lieu en septembre 2020 pour mettre ces 90 places à la disposition des personnes qui en ont besoin.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

La commissaire demande si cinq francs seront toujours demandés pour une nuit.

M<sup>me</sup> Spagna explique que le but serait d'avoir un dispositif gratuit, car il a été observé que la contrainte des cinq francs pose des problèmes. Il sera aussi question d'améliorer l'accompagnement socio-sanitaire, car la mission de l'accueil de nuit est de proposer une mise à l'abri avec un repas le soir, un petit déjeuner le matin et des produits d'hygiène gratuits. Il y aura toujours une notion d'urgence, car il y aura toujours un étage avec un maximum de 15 jours tous les trois mois. Cela permettra d'accueillir les personnes de passage, ainsi que les personnes qui ont besoin d'être plus accompagnées et prises en charge par le réseau socio-sanitaire, qui est nécessaire pour avoir des perspectives d'amélioration de vie pour ces personnes.

La commissaire trouve que la gratuité serait une bonne chose et demande si l'ADS souhaite conserver le parc Galiffé tant qu'il n'est pas détruit, même après que la nouvelle structure aura ouvert.

M<sup>me</sup> Spagna ne peut se prononcer, car la décision doit être prise par la direction de l'ADS. Par contre, elle est consciente que le bâtiment aurait dû être évacué il y a longtemps, car il n'est plus aux normes et cela fait sept ans qu'un travail est fait pour avoir un nouveau bâtiment. Le sujet sera sûrement traité rapidement après le début du chantier.

Une commissaire s'étonne de voir qu'une prise de conscience ait eu lieu dernièrement dans la population et demande s'il y a une espèce de centre où les sans-abris peuvent s'inscrire, obtenir une carte pour ensuite avoir accès à un abri.

M<sup>me</sup> Spagna explique que durant la période hivernale, les personnes doivent se rendre au Service des admissions et s'annoncer au Club social rive droite du lundi au vendredi. Pendant la période estivale, le système est différent: les nouvelles personnes souhaitant intégrer ce dispositif doivent suivre un protocole imposé par la Ville, qui les fait passer par le Club social rive droite pour une première évaluation avec un travailleur social. L'accès est ensuite soumis à certains critères d'accès.

En ce moment, l'abri PCi de Richemont est quasi plein tous les soirs, ce qui est problématique, car les personnes qui auraient le droit de s'y rendre doivent attendre qu'une place se libère. Il y a également la problématique d'une population vieillissante, de plus de 70 ans, qui nécessite de l'aide et qui n'a pas de structure adaptée. Nombre de ces personnes risquent de mourir sur le territoire, n'ayant plus de lien avec leur pays d'origine. Dès lors, il y aurait peut-être une piste de réflexion à suivre pour créer et délivrer une sorte de permis B humanitaire.

La commissaire relève qu'une grande partie de ce qui est demandé dépend du Canton, pas du Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Spagna en est consciente, raison pour laquelle l'ADS s'adresse au Canton et aux communes, tout comme du fait que la Ville fait déjà beaucoup, bien qu'il y ait encore la possibilité de travailler ensemble pour faire mieux. Elle relève qu'en Suisse, Genève la seule ville à abriter des sans-abris dans des abris PCi et qu'en France, cette pratique ne se fait pas. Il y a donc un devoir pour une ville internationale comme Genève de trouver une solution digne pour ces personnes et d'offrir des perspectives de retour pour celles qui le désirent. Plus une quantité de travail sera faite en amont, moins cela coûtera cher à la société, car cela représente des soins et différents services en moins.

La commissaire rappelle qu'une proposition avait été faite d'inscrire au budget un don à la Croix-Rouge pour aider les personnes qui le souhaitent à rentrer chez elles. Ce projet a été combattu par un référendum et n'a jamais vu le jour. De plus, elle se rappelle que plusieurs personnes ont reçu des attaques frontales et des insultes de la part de ceux qui trouvaient honteux de faire ces propositions alors que des Genevois ne trouvent pas d'appartement. Elle demande alors s'il est possible de publier des chiffres afin que la population se rende compte qu'une telle situation pourrait arriver à tout le monde.

La commissaire souhaite ajouter que les associations qui s'adressent à Partage ont connaissance ou au moins peuvent estimer ces chiffres et qu'il y a de nombreuses personnes qui ont travaillé à Genève et qui aujourd'hui sont forcées d'aller chercher à manger auprès de ces organismes car leurs retraites ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins.

Une commissaire remercie pour la présentation et le travail fait et demande s'il y a encore un hébergement offert par l'association Le Bateau.

M<sup>me</sup> Spagna répond par la négative.

Un commissaire profite pour remercier les auditionnés pour leur engagement et leur travail. Il relève que la Ville ne peut pas tout faire, que le Canton pourrait apporter son aide et demande s'il apporte une aide financière.

M<sup>me</sup> Spagna répond, au nom de l'ADS, que le Canton a octroyé un droit de superficie, au Passage et à l'accueil de nuit. Ensuite, le Canton a offert un soutien ponctuel de 40 000 francs par année durant trois ans pour l'accueil aux familles.

Le commissaire demande comment l'aide de la Ville est perçue.

M<sup>me</sup> Spagna apprécie ce qui peut être vu comme une première étape, mais elle regrette un manque de concertation du tissu associatif sur les besoins et sur les coûts de ces derniers. Une meilleure concertation aurait pu permettre un meilleur financement en décembre, ce qui aurait permis d'avoir plus de moyens pour offrir de l'hébergement d'urgence à l'année, ce que l'ADS a dû arrêter faute de financements.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

Un commissaire demande ce qui serait nécessaire afin de pérenniser le projet pour 2020, par exemple en termes de places supplémentaires.

M<sup>me</sup> Spagna aimerait avoir 400 places d'hébergement d'urgence ouvertes à l'année. Il y a également le souhait d'avoir des structures en surface qui n'offrent pas 150 à 200 places. Afin d'éviter la stigmatisation et l'épuisement des quartiers, des structures plus petites seraient plus indiquées. Par exemple, plusieurs locaux se vident dans le secteur du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et il serait possible d'y mettre du modulable et d'offrir temporairement un abri. L'idée serait également de chercher comment répartir ces personnes entre plusieurs communes. Le but serait d'avoir des conditions dignes pour accueillir ces personnes et de leur permettre d'avoir un toit sur la tête. Une visite d'hébergements d'urgence à Paris a permis de mettre en avant l'innovation et la créativité dans les solutions apportées à ce problème et il serait bien de s'en inspirer.

Le commissaire demande des précisions à M. Rougemont au sujet de la population sans abri locale et vieillissante.

M. Rougemont confirme qu'il y a un vieillissement de cette population. D'ailleurs, il est publiquement reconnu qu'une pénurie de places en EMS est sur le point d'arriver. Ces personnes peuvent se retrouver dans une situation difficile pour une bêtise, comme l'oubli de régler une facture. Or, nombre d'entre elles ne veulent pas aller dans des hébergements d'urgence par peur du nombre de personnes qui s'y trouvent et du manque de sécurité et ne viennent que la journée pour se reposer et obtenir de quoi manger. Alors qu'il y a quarante ans, le Caré accueillait 40 personnes, actuellement il offre par jour:

- un lieu pour les 200 personnes qui s'y croisent la journée;
- 650 repas;
- 90 douches;
- une centaine de sacs alimentaires.

Le commissaire demande comment cette population perçoit l'afflux des étrangers.

M. Rougemont insiste sur le fait qu'il n'y a pas un souci de nationalité, car une situation semblable peut arriver à tout le monde. Les problèmes sont plutôt causés par les addictions, la fatigue, l'épuisement et des problèmes de rejet par la société – des vieux, des jeunes, des ex-détenus. Il n'y a que très peu de cas de violence.

M<sup>me</sup> Spagna ajoute que pour 2020, le besoin fondamental est d'avoir une nouvelle structure de l'hébergement d'urgence. Les 90 places supplémentaires ne résoudront pas le problème du sans-abrisme à Genève, mais permettront de

Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

travailler en amont et de prévenir la précarisation et de se retrouver avec des personnes dans des situations psychiques dramatiques. Garantir le budget d'exploitation du Passage est fondamental pour que la structure puisse sortir de terre car pour offrir des meilleures conditions de vie, il faut avoir un toit.

M. Rougemont précise qu'après trois jours dans la rue, il y a l'apparition des premiers troubles cognitifs (dépression, pensées suicidaires, épuisement, usage de drogues...).

Un commissaire soulève le problème de l'urgence humanitaire dans une ville comme Genève où l'accès à l'aide est très voire trop bureaucratique et pousse certains à refuser d'aller dans des abris pour ne pas avoir de problèmes. Il demande s'il n'y a pas un moyen de simplifier ces procédures.

M<sup>me</sup> Spagna rappelle que le collectif agit dans l'urgence humanitaire et explique l'importance d'avoir une diversification de l'offre d'aide. Il est vrai que certains ne vont plus dans des lieux à cause des problèmes et contraintes réglementaires. Pour cette raison la HdN est une aide mais doit être complétée par des établissements en surface et avec des établissements de petite taille et de l'accompagnement socio-sanitaire plus ou moins important. Il y a en effet des personnes qui ont un emploi, bien que ce soit du travail précaire. Ces personnes ne requièrent pas d'accompagnement social, mais ont besoin d'un toit. Il est donc nécessaire de faciliter l'accès et de désengorger l'hébergement relais. Actuellement, le concept «housing first» avec un accompagnement sanitaire montre 85% de réussite dans l'aide aux personnes qui en ont besoin et pour accéder à un logement pérenne.

Une commissaire demande ce qui est envisagé pour continuer la prise de conscience, puisque l'action actuelle s'arrête.

M<sup>me</sup> Spagna explique qu'une difficulté que doit surmonter la HdN est que 127 personnes dorment sur des matelas à même le sol. Dès lors, la HdN ne répond pas à sa mission et est un hébergement d'urgence. Le collectif se demande jusqu'à quand cela va durer. Les équipes sont fatiguées et le financement manque. La demande est de travailler sur des solutions d'urgence rapide.

M. Rougemont précise que la HdN ne peut fonctionner avec des structures d'hébergement d'urgence. Le collectif a essayé de répondre à une demande mais s'est fait happer dans une fonction qui n'est pas la sienne. De plus, il commence à y avoir des questions qui sont posées à propos d'autorisation de la police du feu, de la police et autres qui démontrent des pressions extérieures. Cela étant, il y a une volonté de pérenniser ce projet.

La commissaire demande ce qu'il faut faire ou ce qui est nécessaire pour les équipes qui travaillent dans ce collectif.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

M<sup>me</sup> Spagna explique que des équipes travaillent sur le terrain et sont composées:

- d'étudiants de l'Ecole sociale;
- des professionnels de terrain avec une formation HETS ou universitaire;
- des personnes d'autres domaines mais qui ont une vocation sociale;
- du personnel médical, qui fait de la «bobologie» (désinfection, mettre des pansements...).

Ces endroits devraient pouvoir offrir de l'emploi aux personnes qui ont une vocation sociale et qui pourraient choisir de donner de leur temps.

M. Rougemont souligne en conclusion qu'il y a l'envie de continuer et que la capacité à soulever ce défi a été démontrée bien qu'il serait possible d'en faire plus, surtout grâce à une meilleure communication.

Une commissaire libérale-radical demande, après avoir consulté d'autres commissaires, s'il est possible de suspendre la séance. Ayant plusieurs propositions d'amendements à faire sur ce texte, cela permettrait à chacun de se reposer, de consulter les documents et leurs groupes respectifs et de reprendre le travail en étant l'esprit plus vif, plutôt que de continuer cette séance jusque beaucoup plus tard dans la nuit.

Il semble à une commissaire socialiste que nombreux étaient ceux qui souhaitent voter l'objet sur le siège alors que d'autres trouvaient important d'entendre la magistrate et les personnes de terrain. Suite aux auditions de cette séance, des réponses ont été apportées aux questions et il n'y a plus de grandes interrogations. La proposition de la commissaire libérale-radical, d'amender dans l'optique de laisser plus de latitude dans la gestion des moyens, est prête à être acceptée telle quelle. Il n'y a que la proposition d'un amendement supplémentaire pour encourager la concertation avec le collectif, sous la forme d'un nouvel article.

Une commissaire Verte imagine que tous les amendements à proposer n'ont pas encore été annoncés.

La commissaire libérale-radical abonde en ce sens puisqu'elle en a deux à proposer et que la commissaire du groupe Ensemble à gauche en a également.

Un commissaire socialiste trouve bizarre qu'au moment de voter pour gagner du temps, certains se disent fatigués et ne souhaitent pas rester, alors que toutes les réponses ont été apportées. Toutes les propositions d'amendements semblent être prêtes à être acceptées et si d'autres amendements sont à faire, il suffirait de les proposer en plénière.

Le principe de voter immédiatement est accepté par 9 oui (2 MCG, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC).



Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

La commissaire du groupe Ensemble à gauche ajoute une recommandation pour avoir «un mandat d'étude sur la problématique des personnes sans abri».

Une commissaire socialiste propose d'amender en ajoutant un cinquième article qui énonce que «tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain».

Une commissaire Verte propose d'amender le premier article pour qu'il énonce «un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles».

*Votes*

L'amendement des Verts pour modifier l'article premier est accepté à l'unanimité.

La recommandation de réaliser un mandat d'étude sur la problématique des sans-abris, telle que proposée par le groupe Ensemble à gauche est acceptée par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

L'amendement du Parti socialiste pour ajouter un cinquième article est accepté par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 1 non (PDC) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Mis aux voix, le projet de délibération PRD-224 amendé est accepté par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

*Art. 5.* – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain.

*PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un mandat d'étude sur la problématique des personnes sans abri.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le rapport PRD-224 A de M<sup>me</sup> Beaud vous a été transmis par messagerie électronique. En attendant son impression, elle vous fera tout à l'heure un rapport oral.

**M. Amar Madani, président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse** (MCG). Le projet de délibération PRD-224, qui porte sur la problématique urgente des sans-abris, devait – selon le souhait de ses auteurs – être voté sur le siège à la séance plénière du 16 avril 2019. Il a cependant été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par une majorité de ce plénum, afin que nous puissions recueillir le maximum d'éléments y afférents nous permettant de nous prononcer en toute connaissance de cause.

Vu l'extrême urgence de la problématique, ladite commission s'est réunie le 2 mai dernier et a procédé à l'audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, première dame du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de son staff technico-administratif. La deuxième audition concerne les acteurs impliqués directement dans l'hébergement des sans-abris, qui font face quotidiennement aux difficultés liées au peu de moyens dont ils disposent pour mener à bien leur mission. Nous avons donc entendu M<sup>me</sup> Spagna, directrice de l'accueil de nuit de l'Armée du Salut, M<sup>me</sup> Gamma, travailleuse sociale à Caritas, et M. Rougemont, directeur du Caré. Durant ces auditions, les commissaires ont eu les coudées franches pour poser tant à la magistrate qu'aux acteurs de terrain toutes leurs questions liées à ce sujet longtemps considéré comme tabou.

Je laisse le détail à M<sup>me</sup> la rapporteuse, que je remercie vivement pour sa rapidité dans la rédaction de son rapport et son efficacité. Avant de vous rendre la parole, Monsieur le président, je tiens à remercier également les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour leur endurance durant cette séance-marathon du 2 mai, qui s'est terminée aux alentours de 23 h.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC).** Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le président, mon rapport PRD-224 A était dans la boîte électronique du Conseil municipal hier après-midi, mais j'en ferai ici une synthèse orale pour relater l'audition de M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder et celle des représentants des associations concernées, le 2 mai 2019.

Lors de son audition, M<sup>me</sup> Esther Alder nous a expliqué la politique sociale menée par la Ville de Genève depuis dix-huit ans pour l'accueil des sans-abris, qui s'inscrit dans le cadre de l'article 12 de la Constitution fédérale et correspond à l'objectif poursuivi par le Conseil administratif de la Ville de Genève: zéro sans-abri à l'horizon 2020.

A ce jour, l'offre d'hébergement d'urgence de la Ville s'articule autour de trois points: premièrement, 100 places pour les hommes seuls, de début novembre à fin mars, à l'abri PCi Vollandes; deuxièmement, 100 places durant la même période à l'abri PCi Richemont pour les grands précaires et les femmes – depuis cette année, une extension est possible toute l'année pour cette même population; troisièmement, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, 50 places pour les grands précaires pendant l'été. Durant l'hiver 2018-2019, 1016 personnes ont été hébergées dans le dispositif de la Ville de Genève, pour un total de 23 742 nuitées. La prestation d'hébergement est complétée par un suivi socio-sanitaire. Sont fournis le repas du soir et le petit déjeuner, ainsi qu'un accès aux douches des abris PCi. Ce dispositif coûte 2 millions de francs en hiver et 1 million de francs en été; il est géré essentiellement par le Service social de la Ville de Genève.

Depuis janvier 2016, la Ville a contribué à la mise en place d'un hébergement spécifique pour les familles, en partenariat avec l'Armée du Salut et l'association Païdos; une subvention à cet effet a été accordée en 2019 pour un montant de 500 000 francs.

S'agissant de l'évolution de la prestation, le dispositif de la Ville a évolué pour répondre aux besoins croissants des populations les plus vulnérables. J'en retrace l'historique, car cela s'impose:

- En 2002, la Ville de Genève a créé un accueil pour des personnes sans abri afin de prévenir les risques liés à la vie dans la rue.
- En 2012, le Conseil municipal a pérennisé le financement de l'ouverture d'un deuxième abri en adaptant le budget du Service social.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

- Dès 2016, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour déployer un accueil des familles. Elle a également mis en place des prestations de soins de santé dans les abris PCi.
- En 2018, la Ville de Genève a souhaité réaliser un projet pilote d'accueil des grands précaires à l'année. C'est dans ce contexte qu'elle a apporté son soutien au projet de la Croix-Rouge genevoise pour un accueil à l'année des grands précaires.
- De fin décembre 2018 à fin avril 2019, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour un accueil des familles dans un bâtiment en surface. Avec le département de M. Thierry Apothéloz, un lieu d'accueil à l'avenue de la Roseraie a été trouvé.
- A partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, la Ville de Genève a commencé son accueil annuel des grands précaires à l'abri PCi Richemont et, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, l'association Païdos a repris le dispositif d'accueil à l'année jusqu'à fin juin. A l'heure actuelle, on recherche un lieu pour accueillir ces mêmes familles par la suite.

Je parlerai maintenant des négociations en cours depuis le mois d'avril 2017 entre la Ville, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'Etat. Pour l'heure, elles n'ont abouti ni sur la répartition des compétences ni sur la prise en charge des frais entre le Canton et les communes. Dans le programme de législation du nouveau Conseil d'Etat pour 2018-2023, le Canton a inscrit l'aide aux sans-abris parmi les dossiers urgents. Les perspectives sur l'hébergement d'urgence mettent en évidence qu'il est nécessaire de maintenir une offre d'accueil à l'année pour 100 personnes en plus des 50 places à l'abri PCi Richemont.

La vision de l'hébergement d'urgence et les options de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, sont axées sur trois points: premièrement, une intervention socio-sanitaire auprès des grands précaires, opportunité envisageable et possible en surface au chemin Frank-Thomas, puisque l'Armée du Salut y libère un local; deuxièmement, une prise en charge parallèle des familles; troisièmement, concernant les personnes seules, M<sup>me</sup> Esther Alder favorise un véritable hébergement d'urgence, plutôt que de les laisser dormir à même le sol.

La Halte de nuit est complémentaire à l'offre actuelle d'hébergement d'urgence. Pour 2019, M<sup>me</sup> Esther Alder pense qu'il est pertinent de soutenir la Halte de nuit mise en place par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), mentionné dans le projet de délibération, jusqu'à l'ouverture de l'abri PCi Vollandes en automne. Le CAPAS a été informé du fait que le Conseil administratif était prêt à financer le fonctionnement de la Halte de nuit pour éviter sa fermeture jusqu'au vote du projet de délibération PRD-224 par le Conseil municipal. L'association Païdos a le soutien du Conseil administratif pour accueillir

Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

des familles et renforcer la qualité de l'accompagnement des familles et des enfants.

Tout cela correspond aux demandes formulées dans le projet de délibération PRD-224, justement intitulé «Les sans-abris à l'abri», qui prévoit 1,8 million de francs pour réaliser ces objectifs durant une année pleine. En conclusion, M<sup>me</sup> Alder adhère aux invites de ce projet de délibération. Elle préconiserait plutôt 800 000 francs supplémentaires pour l'accueil familles à l'année, à attribuer à l'association Païdos qui assurera cet accueil. Pour 2019, la Halte de nuit doit demeurer ouverte, ce qui nécessite un soutien conséquent. En fonction du montant du crédit budgétaire soumis au vote, il sera possible de réserver le montant de 1 million de francs; le cas échéant, le solde sera attribué aux autres associations actives dans le domaine de l'urgence sociale et il pourrait contribuer à une ouverture anticipée de l'abri PCi Vollandes.

En deuxième partie de la séance de commission du 2 mai 2019, nous avons auditionné les représentants du collectif d'associations essentiellement formé de Caritas, de l'Armée du Salut, du Centre social protestant et du Caré. M<sup>me</sup> Spagna, qui représentait l'Armée du Salut, nous a expliqué que le collectif qui a fondé la Halte de nuit en avril 2018 avait été créé pour interpellier les politiques et leur signaler que la lutte contre la précarité et l'aide aux sans-abris étaient aussi nécessaires en été, au printemps et en automne qu'en hiver. L'objectif visé par ce collectif était de piloter un projet financé par l'Armée du Salut, avec la mise à disposition de locaux de l'Eglise protestante, du Caré et de l'Espace solidaire Pâquis.

Or plus de 100 personnes sont arrivées à la Halte de nuit dès son ouverture, le 3 avril 2018, avec des besoins spécifiques. La diversité des publics accueillis a imposé une collaboration avec les agents de la police municipale (APM), la police cantonale et les acteurs sanitaires. Dans les faits, la Halte de nuit est devenue un hébergement d'urgence, bien que ce ne soit pas son but premier.

M<sup>me</sup> Spagna en a profité pour ajouter qu'il y avait un manque d'infrastructures d'hébergement d'urgence à Genève et que celles-ci devaient être ouvertes à l'année. Elle nous a donné des exemples illustrant ce que représentent les lieux d'hébergement d'urgence ouverts toute l'année: 38 places à l'accueil de nuit – en avril 2019, 313 demandes ont été refusées par manque de place; 20 places à la Coulou de l'association Carrefour-Rue; 6 places pour les trois roulottes de l'association La Virgule; 35 places au foyer Au Cœur des Grottes. Il est important de relever que ces structures ont des critères d'accès et ne sont, par conséquent, pas accessibles à tous. On devrait permettre l'accès sans critères, afin que chacun puisse se reposer en tout cas une nuit.

M<sup>me</sup> Gamma, représentante de Caritas, a ajouté que les personnes en errance et consommatrices de drogues qui n'ont pas de lieu pour passer la nuit errent encore davantage, s'exposent à des problèmes de surconsommation, finissent

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

épuisées le lendemain et requièrent alors une prise en charge plus importante. À titre d'exemple, au Quai 9, des personnes restent à l'extérieur, ce qui provoque une forme d'insécurité et de désordre social. Celles qui bénéficient de l'accueil de nuit ont l'opportunité de se reposer et peuvent plus facilement reprendre leur vie en main.

M. Rougemont, représentant du Caré, a souligné que plus d'un tiers de la population qui avait besoin de cette aide était d'origine locale. Il a ajouté qu'il s'agissait de personnes de tous âges, notamment de personnes âgées. J'aimerais ici faire une comparaison en prenant un recul d'une quarantaine d'années. M. Rougemont nous a expliqué que le Caré accueillait 40 personnes en 1980. Actuellement, il offre au quotidien un lieu d'accueil à 200 personnes qui s'y croisent durant la journée, 650 repas, 90 douches et une centaine de sacs alimentaires distribués à des habitants.

Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position du Parti démocrate-chrétien.

**Le président.** Merci pour ce long rapport, Madame Beaud.

*Premier débat*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie M<sup>me</sup> Beaud pour son rapport et la rapidité de sa rédaction, ainsi que pour la justesse des propos qui y sont contenus – car j'ai, bien sûr, pris la peine de le lire! Je remercie aussi toutes les associations qui œuvrent sur le terrain social: le CAPAS, l'association Païdos... Enfin, toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, sont attentifs à la situation des sans-abris.

Je rappelle la décision prise au mois de décembre 2018 lors du vote du budget 2019 de la Ville de Genève, sur proposition du Parti libéral-radical – que je remercie encore. Une majorité de la commission des finances puis le plénum se sont montrés favorables au vote de montants supplémentaires pour l'accueil des sans-abris par la Ville non seulement en période hivernale, mais aussi au printemps et en été, car nous nous étions aperçus que c'était utile et qu'il fallait le faire.

Les saisons, c'est bien beau, mais on a vu cette année ce que ça valait comme critère: il neigeait à Genève le 1<sup>er</sup> et le 2 avril! Vous vous rappelez tous ces derniers assauts hivernaux, Mesdames et Messieurs... Or, à cette date-là, l'abri PCi Vollandes avait déjà fermé et au moins une centaine de personnes se sont retrouvées à la rue. Elles ont pour ainsi dire pris d'assaut les lieux d'hébergement d'urgence disponibles, mais beaucoup d'entre elles s'en sont vu refuser

l'entrée, non pas parce qu'on ne voulait pas les accueillir, mais tout simplement parce qu'il n'y avait pas assez de places.

Le crédit supplémentaire de 1,5 million de francs voté dans le cadre du budget 2019 était une bonne idée que nous avons soutenue, mais la démonstration a été faite que ce n'était pas suffisant, puisque cette somme ne permet pas de prolonger l'accueil des sans-abris au-delà de la période hivernale. J'ai donc pris l'initiative, avec mon collègue Amar Madani, de rencontrer les responsables du Caré, car nous avons lu dans la presse que cette association avait ouvert des locaux en urgence pour pallier cette situation. Il est ainsi apparu nécessaire, pour remplir la mission que nous nous sommes donnée en votant le budget 2019 au mois de décembre dernier, d'y consacrer des montants supplémentaires.

En l'occurrence, notre projet de délibération PRD-224 demande un crédit de 1,8 million de francs pour réaliser notre objectif, à savoir maintenir à l'abri les sans-abris à Genève. Evidemment, leur nombre est fluctuant et on ne peut pas forcément les compter avec exactitude, mais nous sommes l'une des villes les plus riches du monde, Mesdames et Messieurs, quoi qu'on puisse en dire, et nous devons faire cet effort au moins pour les personnes qui sont dans les situations les plus précaires et les plus urgentes. Il fallait donc faire quelque chose pour remplir notre mission de Ville de Genève – une Ville de Genève qui, comme vous le savez, a des finances quand même relativement saines, du moins à ce jour.

Il est vrai que la question se pose: l'accueil des sans-abris est-il la tâche des communes ou celle de l'Etat? Ce débat n'est pas clos; il n'a d'ailleurs pas été réglé dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT). C'est donc une question qui reste ouverte, mais le Canton considère que c'est la tâche des communes, le Conseil d'Etat l'a encore confirmé hier. Cela dit, je pense qu'il faut ouvrir le jeu. J'ai donc été heureux d'apprendre que le CAPAS avait rendez-vous tout prochainement – encore ce mois, je crois – avec l'Association des communes genevoises (ACG), et que des discussions aient été entamées avec le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz pour trouver des solutions. Evidemment, il n'est pas juste que la Ville de Genève soit seule *ad vitam aeternam* à assumer la tâche de mettre les sans-abris à l'abri, si je puis me permettre cette expression!

Je le répète, on doit élargir le débat. Mettre ces personnes à l'abri, c'est bien, mais cela fait dix-sept ou dix-huit ans que l'essentiel des places d'accueil se trouvent dans des abris de protection civile. C'est une bonne chose comme mesure de dépannage, mais cela ne doit pas durer dix-huit ans! Je pense qu'il faudra trouver à l'avenir des lieux d'hébergement pérennes en surface. C'est la tâche des exécutifs, bien sûr, pas celle d'un législatif et encore moins du délibératif qu'est le Conseil municipal de la Ville de Genève.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (après-midi)  
Projet de délibération: crédit complémentaire pour  
l'accueil des sans-abris toute l'année

Mesdames et Messieurs, je suis persuadé que des solutions pérennes élargies seront possibles. Cependant, il faut agir déjà aujourd'hui. Tel est le sens du projet de délibération PRD-224 du Mouvement citoyens genevois, voilà pourquoi nous souhaitons le voter sur le siège le mois dernier. Heureusement, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a fait diligence et a pu renvoyer ce projet solide à notre plénum très rapidement grâce à tous les acteurs de terrain auditionnés, au travail des commissaires et à la rapporteuse que je remercie encore. Le crédit demandé est resté le même: il faut voter 1,8 million de francs supplémentaire pour les différentes associations qui le méritent, car elles sont prêtes à accueillir les sans-abris en plusieurs lieux et ont présenté à la magistrate un plan d'action sérieux.

J'estime que le vote aujourd'hui du projet de délibération PRD-224 est nécessaire. Je vous demande donc de l'accepter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Nous aurons ainsi rempli une bonne part de notre mission concernant la problématique des sans-abris. Bien entendu, nous suivrons la mise en place du processus, mais le plus vite nous agissons, le plus vite nous pourrons ouvrir de nouveaux lieux d'accueil. Depuis le 6 mai, une bonne centaine de personnes – si ce n'est plus – qui avaient reçu un abri provisoire au Caré sont de nouveau à la rue. Nous nous devons de les aider, c'est notre mission! Je pense donc que vous accepterez certainement ce projet de délibération et vous en remercie par avance.

**Le président.** J'adresse un cordial salut à notre ancien collègue Sylvain Thévoz, présent à la tribune du public. (*Applaudissements.*) J'interromps là ce débat, Mesdames et Messieurs. Je vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour la suite du traitement du rapport PRD-224 A. Bon appétit!



**6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7606
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7606
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7607
4. Questions orales . . . . .	7613
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et M <sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri» (PRD-224 A) . . . . .	7637
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	7661
7. Interpellations . . . . .	7661
8. Questions écrites . . . . .	7661

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*